

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019



Saint-Paul-de-Fenouillet, 11 Mai 2019

*avec la contribution
de l'AAPPMA des Pêcheurs Saint-Paulais*



1, Avenue des Bouillouses - 66170 MILLAS

Telephone : 04 68 66 88 38 - Fax : 04 68 66 74 99

E-mail : federationpeche66@wanadoo.fr - Site Internet : www.peche66.org

FEDERATION DES PYRENEES-ORIENTALES POUR LA PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE



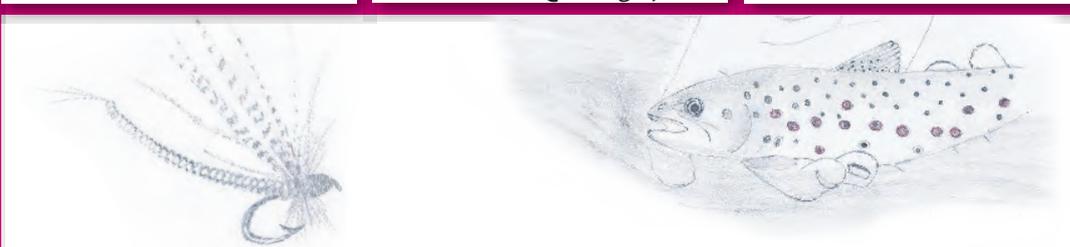
- Conseil d'Administration -



De la gauche vers la droite

Daniel LENHARDT (Membre), Serge VAYRE (Membre), Henry AVELLANEDA (Membre), Benjamin DOMENECH (Membre Coopté), Jean-Paul FAROUX (Membre Coopté), **Albert PARES (Président)**, Philippe DEMIQUEL (Vice-Président), Marcel BATTLE (Membre), Roger ROQUE (Membre), Xavier BONHOMME (Secrétaire Général), Michel PRIEGO (Trésorier Adjoint), Eric COSTA (Membre Coopté), Philippe JAMME (Vice-Président), Joseph MOSELLA (Membre), Hervé CLIMENS (Trésorier).

- COORDONNÉES DES 29 AAPPMA -

<p>AMELIE LES BAINS POYER Fleury 11 Rue des Orangers 66110 Amélie les Bains 06 84 65 88 17 amelietruite@free.fr</p>	<p>ANGOUSTRINE DOMENGE Fabien 43 Av. Emmanuel Brousse 66760 Ur 06 77 14 81 03 fabien.domenge@orange.fr</p>	<p>L'ALBERIENNE BONHOMME Xavier 71 Av. de la Révolution Française 66200 Elne 06 83 19 21 86 alberienneaappma@gmail.com</p>	<p>ARLES SUR TECH DALOS Robert 17 Lot. Al Cortal 66150 Arles sur Tech 06 30 14 49 80 robert.dalos@gmail.com</p>
<p>CAUDIES DE FENOUILLEDES VAYRE Serge 9 Rue de la Tour 66220 Caudiès de Fenouillèdes 06 89 64 11 01 vayre_serge@orange.fr</p>	<p>CERET LOPEZ Michel Mas St Antoine - Rte de Llauro 66400 Céret 06 24 21 23 52 michellopez46@sfr.fr</p>	<p>DORRES CABAILLERIE Joseph 15 Av. du Puymorens 66340 Osséja 06 75 59 43 19 joecab1@orange.fr</p>	<p>FONT ROMEU ARNAUD Gilbert 7 Rue planes sud - «Le cambre d'aze» 66120 Via - Font Romeu 06 82 42 32 97 gilbert.arnaud.aappmafr@gmail.</p>
<p>FORMIGUERES BUSCAIL Etienne 2 Impasse des Génévriers 66210 Les Angles 06 78 12 54 50 etiennebuscail66@gmail.com</p>	<p>ILLE SUR TET LENHARDT Daniel 13 Rue du Scorpion 66300 Thuir 06 81 26 67 05 lespecheursdelatet@hotmail.fr</p>	<p>LATOUR DE CAROL LAFONT Damien 22 Rue de la Séquia 66760 Latour de Carol 06 23 76 23 63 damienlafont@cegetel.net</p>	<p>LE SOLER MAUREAU Jhonny 14 Rue des Palmiers 66270 Le Soler 07 69 47 41 25 mosella.joseph@neuf.fr</p>
<p>LE TECH PATROUX Jean 52 Hlm Victor Dalbiez - Esc.F 66000 Perpignan 07 83 07 68 17 jean.patrouix@gmail.com</p>	<p>MAUREILLAS RIBAS Daniel 5 Rue de la Côtes des Frères 66480 Maureillas 06 21 06 19 93 ribasdaniel@hotmail.fr</p>	<p>OSSEJA DEMIQUEL Philippe 51 Rue du Progrès 66340 Osséja 06 41 23 31 25 philippe.demiquel@wanadoo.fr</p>	<p>PERPIGNAN JAMME Philippe 61 Rue Pierre Contant d'Ivry 66000 PERPIGNAN 06 61 29 53 20 philippejamme66@hotmail.fr</p>
<p>LES CHEMINOTS DELHOSTE Jacques 16 Rue Vincent d'Indy 66000 Perpignan 06 33 04 16 26 delhoste.jacques@orange.fr</p>	<p>PORTA GUIX Jean Baptiste 10 RN 20 66760 Porta 06 79 40 72 33 néant</p>	<p>PORTE PUYMORENS BEZIAT Claude 7 Av du Puymorens 66760 Porté Puymorens 06 76 62 68 13 claud.beziat@wanadoo.fr</p>	<p>PRATS DE MOLLO COSTA Eric Le Sauvaurien 66230 PRATS DE MOLLO 06 31 67 12 23 eric.costa0398@orange.fr</p>
<p>RIA - PRADES CLIMENS Hervé 30 Allée des Pépinières 66500 Prades 06 13 26 56 97 herve.climens.fdp66@gmail.com</p>	<p>RIVESALTES VALENCIA Henri 8 rue du Vent 66600 Rivesaltes 07 84 68 57 45 valenciamickey666@gmail.com</p>	<p>SAHORRE SALIES François Rue de la Rotja 66360 Sahorre 06 41 15 46 10 francois.salies@orange.fr</p>	<p>SAILLAGOUSE BOUZAN Bernard 9 Chemin de la Coulée 66800 Eyne 06 22 50 72 02 bouzan.bernard@gmail.com</p>
<p>SAINT PAUL DE FENOUILLET AVELLANEDA Henry 3 Rue de l'Hôtel de Ville 66220 Ansignan 06 73 55 57 22 henry66220@orange.fr</p>	<p>SERRALONGUE JUANOLE Jean Pierre 11 Rue Pierre Talric 66230 Serralongue 06 76 15 95 00 jean-pierre.juanole@orange.fr</p>	<p>VERNET LES BAINS PARENT Jean Patrick 34 Bvd Clemenceau Rés les Fleurs - Bât 1 66820 Vernet les Bains 06 71 29 19 97 bial.elodie@orange.fr</p>	<p>VILLENEUVE DE LA RAHO CADENE Jacques 35 rue Duguay Trouin 66250 St Laurent de la Salanque 06 63 81 06 66 jacquesca62@gmail.com</p>
<p>VINCA LOPEZ Bernard 6 Rue des Hortensias 66320 Vinça 06 95 42 84 87 berlop66@hotmail.fr</p>			



ORDRE DU JOUR
Assemblée Générale
du samedi 11 mai 2019 à Saint-Paul-de-Fenouillet

Assemblée Générale
du Samedi 11 mai 2019
à SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET

ORDRE DU JOUR

- Accueil des participants par le Président de la Fédération.
- Appel des représentants des AAPPMA par le Secrétaire Général de la Fédération.
- Allocution de bienvenue du Président de l'AAPPMA des Pêcheurs Saint-Paulais.
- Allocution de bienvenue de Monsieur le Maire de Saint-Paul-de Fenouillet.
- Rapport moral par le Président de la Fédération.
- Présentation du bilan financier par l'Expert Comptable "Fiduciaire de la Têt".
- Rapport des vérificateurs aux comptes.
- Rapport d'activités par le Secrétaire Général de la Fédération.
- Rapport d'activités détaillé par le Directeur et ses collaborateurs.
- Remise des récompenses.
- Allocutions des personnalités.



SOMMAIRE
Assemblée Générale
du Samedi 11 Mai 2019 à Saint-Paul-de-Fenouillet

SOMMAIRE

Accueil des participants par le Président	P. 1
Rapport moral par le Président	P. 3
Présentation du bilan financier par l'Expert Comptable	P. 8
Rapport d'activités par le Secrétaire Général	P. 13
Rapport d'activités par le Directeur et ses collaborateurs	P. 21
Repeuplements	P. 59
Annexes	P. 69



ACCUEIL DES PARTICIPANTS

*Par le Président
Albert PARÈS*



- Accueil des Participants par le Président Albert PARÈS
- Rapport moral par le Président Albert PARÈS
- Compte de résultats
- Rapport d'activités par le Secrétaire Général Xavier BONHOMME
- Rapport d'activités par le Directeur et ses collaborateurs
- Repeuplements
- Annexes



Assemblée Générale 2019

« ACCUEIL »

Albert PARÈS

Président

Mesdames, Messieurs,

Je déclare ouverte l'Assemblée Générale 2019 de la Fédération des Associations Agréées des Pyrénées-Orientales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Madame la Directrice adjointe de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, représentant monsieur le Préfet,

Monsieur le Député,

Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs,

Madame et Messieurs les Maires,

Mesdames et messieurs les représentants des Administrations,

Messieurs les Présidents et Délégués des AAPPMA,

Mesdames, Messieurs,

Je suis particulièrement honoré de vous accueillir à l'occasion de cette Assemblée Générale.

Je me réjouis de votre présence et à l'avance de votre participation aux débats.

En préambule, je remercie tout particulièrement Henry AVELLANEDA Président de l'AAPPMA des Pêcheurs Saint-Paulais et toute son équipe, pour la qualité de l'organisation de cette journée et des soins apportés à votre accueil.

Je remercie également Monsieur Jacques BAYONA, Maire de Saint-Paul de Fenouillet, qui a accepté de nous recevoir et qui a mis cette magnifique salle de cinéma à notre disposition pour y tenir notre A.G annuelle ainsi qu'une autre salle pour la partie conviviale qui suivra.

Je remercie les personnes qui accompagnent les dames pour la visite prévue dans Saint-Paul et qui nous rejoindront à la fin de notre AG.

Bien évidemment, je remercie toutes les personnalités présentes. Celles qui nous ont fait l'honneur et le plaisir d'assister tous les ans à nos travaux, mais aussi les personnalités qui ont pris leur fonction depuis l'AG/Congrès de Tautavel de 2018 et qui nous ont rejoints.

Je dois excuser :

Monsieur Claude ROUSTAN, Président de la **Fédération Nationale pour la Pêche en France**,

Monsieur Jean-Louis MOLINIE, Président du Club Halieutique Interdépartemental,

Monsieur Norbert DELPHIN, Président de l'Association Régionale Pêche Occitanie.

Cette rencontre annuelle est toujours un moment très important dans la vie de notre Fédération de Pêche, car d'une part elle nous réunit physiquement et d'autre part elle nous permet de tisser des liens amicaux, qui sont le fondement même de notre fonctionnement.

Je ne doute pas que cette Assemblée Générale va se dérouler dans une ambiance sereine de travail.

Dans les modifications récentes de notre monde associatif, je voulais aussi vous présenter un nouveau président d'Aappma qui a pris le relais suite à des défections au cours de l'année. Il s'agit de :

- Monsieur Bernard LOPEZ, pour l'Aappma de Vinça,

Je le félicite ainsi que son équipe toute nouvelle aussi, pour son dévouement au service de la pêche.

J'accueille avec beaucoup de plaisir nos invités qui ont accepté de venir partager avec nous ce moment de convivialité.

Plus que jamais leur présence est réconfortante, elle démontre qu'au sein de notre grande famille de la pêche associative de loisir, certaines valeurs sont encore présentes.

Je remercie et salue la présence de Jean-Louis FUGAIRON, président de la grande fédération de pêche voisine et amie de l'Ariège.

Chers collègues, nous allons débiter nos travaux et comme l'accoutumée, je souhaite qu'ils se déroulent avec toujours autant de sérieux, mais aussi empreints de bonne humeur et d'amitié.

Pour votre confort, n'oubliez pas de rallumer vos portables en fin de séance.

Avant de continuer, je propose aux représentants des Aappma qui souhaitent accueillir notre Assemblée Générale de 2020 de nous le faire savoir à la fin des débats. Ce sera la dernière de ce mandat en cours.

Je vous souhaite une excellente Assemblée Générale.

Nous allons maintenant faire l'appel des représentants des Associations de Pêche agréées et je passe la parole au Secrétaire général, Xavier Bonhomme.

Merci à vous tous pour votre attention.



RAPPORT MORAL

*Par le Président
Albert PARÈS*



- Accueil des Participants par le Président Albert PARÈS
- Rapport moral par le Président Albert PARÈS
- Compte de résultats
- Rapport d'activités par le Secrétaire Général Xavier BONHOMME
- Rapport d'activités par le Directeur et ses collaborateurs
- Repeuplements
- Annexes



« RAPPORT MORAL »
Assemblée Générale 2019

Albert PARÈS
Président

Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

Chaque année, l'Assemblée Générale est l'occasion de faire le bilan du passé récent, de saluer les succès, d'analyser les échecs, et de tirer des uns comme des autres, les enseignements utiles pour essayer de se projeter et de formaliser les projets dans l'avenir. Ce rendez-vous annuel doit demeurer pour tous, un moment intéressant qui permette à chacun, de constater le travail effectué durant l'année, ceci pour le plus grand bénéfice des pêcheurs.

Tout d'abord, je voudrais saluer l'engagement d'un nouveau président d'Aappma depuis la dernière AG de 2018. Il s'agit de Bernard LOPEZ avec un entier et nouveau bureau à l'Aappma de Vinça. Je leur adresse tous mes souhaits de réussite au service de la pêche.

Concernant notre Conseil d'Administration, je salue la présence d'un nouveau membre venu le compléter, Benjamin DOMENECH qui contribue à apporter une nouvelle vision de la pêche actuelle privilégiée par les jeunes nouveaux pêcheurs.

Dans la continuité, je remercie tous les bénévoles dont certains œuvrent depuis des années pour le bien de tous les pêcheurs, chacun dans son secteur parce qu'il le connaît bien. La fédération ne pourrait fonctionner correctement sans eux, c'est-à-dire vous-mêmes ici présents. Comment faire de la surveillance, des alevinages, des pêches électriques, de l'entretien de rives, sans votre précieux concours. C'est ce que l'on appelle d'ailleurs la « pêche associative ».

Car à vous tous, vous êtes « un laboratoire d'idées » dans ce domaine.

J'inclurais dans ma reconnaissance, le sérieux, la compétence et la disponibilité des salariés de la Fédération qui remplissent parfaitement leur devoir au service de la pêche et qui prennent leur métier à cœur avec une grande implication.

Avant de continuer ce rapport moral, j'aime à rappeler que nos 2 principales missions inscrites dans nos statuts sont :

D'une part, la Protection des Milieux Aquatiques, ainsi que la mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole départemental,

D'autre part, la Promotion et le Développement du Loisir-Pêche.

Concernant la restauration de nos milieux aquatiques, elle n'est pas une utopie, car le final est de léguer un patrimoine conservé aux générations futures. La Fédération a la lourde tâche de veiller à sa qualité pour que les milieux aquatiques et les espèces ne soient pas laissés pour compte. Le poisson a droit à vivre protégé autant que les oiseaux.

Et dans nos priorités, je voudrais démontrer aux élus locaux l'ineptie de la Micro-Hydroélectricité qui a un effet dévastateur sur nos petites rivières pour un rendement ridicule et aussi encourager et sensibiliser les exploitants agricoles pour qu'ils respectent des méthodes de travail plus en adéquation avec les normes environnementales.

Concernant les effectifs pêcheurs, on assiste cependant depuis 2 ans à une baisse de ventes de cartes de pêche. Bien sûr, il y a des éléments incontrôlables qui interviennent dans ce domaine. La météo pas toujours propice à la pratique de la pêche, les niveaux d'eau parfois irréguliers, les aléas de la vie au niveau national comme ces derniers mois, notre réglementation interne qui est un peu trop contraignante à mon sens, sont autant de facteurs préjudiciables pour la pratique des loisirs en toute sérénité.

Si autrefois la pêche, comme la chasse d'ailleurs, était pratiquée pour se nourrir, elle est aujourd'hui devenue un sport, un moment de détente au grand air et les pêcheurs sont devenus des consommateurs d'un loisir, plus que des adhérents d'une association de pêche, ce qui est pourtant la base même de notre structure.

La pêche est une tradition ancestrale ; elle s'inscrit dans notre héritage et dans la culture de nos territoires. Mais elle n'est pas une tradition figée, de nombreux efforts ont été accomplis ces dernières années pour défendre un modèle démocratique, économique et responsable. Une ruralité sans pêcheurs, ce sont des campagnes moins dynamiques, moins attractives et moins vivantes. Mais aussi inévitablement, moins de biodiversité.

Et faut-il le rappeler, les pêcheurs sont reconnus comme véritables sentinelles au bénéfice de l'environnement.

Pourtant, et pour satisfaire le choix de chacun, il est créé depuis quelques années une diversité importante de formes en matière de pêche. Il y a tous ces parcours adaptés au plaisir du pêcheur. Qu'ils soient appelés : de Pays, sans panier, no-kill (*je préfère employer le mot graciation*), float tube, jeunes, handicapés, pêche de loisir, carpe de nuit, chacun de ces parcours tente de répondre au mieux du choix du pêcheur. Il faut de la pêche pour tous les goûts, et je le redis, la pêche « Partout et pour tous ». C'est ainsi qu'en 2018, les temps de pratique de la pêche en lacs de montagne a pu être autorisée tous les jours plutôt que 3 jours par semaine comme auparavant, ce qui a dilué la pression pêche de façon bénéfique.

Et 2019 voit encore bien des aménagements pour la pratique légale de la pêche.

A noter qu'il y a chaque année, et c'est bien agréable, de nouvelles adhésions féminines. Il est important aussi que la pêche soit accessible à tous et surtout aux plus

modestes, car la pêche est une activité populaire et elle doit le rester. Pour autant, celle-ci ne doit pas être bradée, mais offerte à un juste prix au même titre que la réciprocité dans tout le département.

Dans le domaine de la communication, notre fédération n'est pas en reste, car si bien des travaux, aménagements, améliorations de tout genre sont entrepris, encore faut-il bien le faire savoir. C'est ainsi que entre-autre, il a été développé une appli pour smartphone « Pêche 66 », appli qui apporte tout ce que l'on veut et doit savoir sur la pratique de la pêche dans notre département, mais aussi pour être tenu au courant de tout ce qui s'y passe la concernant, informations actualisées au jour le jour.

Et la communication traditionnelle dite « papier » représentée par nos supports tels notre brochure « Pêcher en 66 », le dépliant de poche, la lettre Trait-d'Union, (*certaines l'appellent newsletter, mais je préfère garder la langue de Molière*) sont autant de supports pour nous éclairer et nous informer selon une parution programmée et régulière. Et tous ces supports sont facilement consultables.

Un regret dans le domaine des médias, est que la presse locale, écrite ou parlée, ne relatent pas autant d'informations qu'auparavant sur notre loisir, pourtant pacifique et qui concerne beaucoup de personnes sur l'ensemble du département.

Aujourd'hui, le travail de la pêche n'est pas, il faut le dire, celui d'il y a 30 ou 40 ans. Des études d'impact sont nécessaires et même rendues obligatoires par l'Administration et qui se doivent d'être suivies. Je pense à l'énorme travail de remise à jour du PDPG entrepris sur 2 ans et demi et qui vient de s'achever. Nécessitant nombre d'études techniques et d'autres en pratiques sur le terrain, il a mobilisé du personnel et des bénévoles durant tout ce temps. Vous en verrez le résultat sur le rapport présenté par le Directeur et la Technicienne tout à l'heure. Et ce travail a un coût. Sans parler de toutes ces innombrables réunions tous azimuts avec les acteurs locaux et même plus loin, avec ces nouvelles structures porteuses de la compétence GEMAPI. (*Notre intitulé porte bien la mention « Protection du milieu Aquatique »*)

Et le résultat de ces études se traduit par nos actions sur le terrain. Si dans certains parcours dédiés il y a des déversements de truites d'élevage, il est entrepris, là où il est possible de le faire, des alevinages. Ces alevins sont répartis justement selon les études réalisées. Fabriqués par nos soins dans notre pisciculture de Sahorre, les alevins sont issus de souches autochtones que sont notre « Fario Carança » et « Arc-en-ciel Bouillouses » sujets qui une fois arrivés à l'âge adulte, sont très appréciés par les puristes.

La fédération forme et informe : Il y a aussi le PDIPN (*Pôle Départemental d'Initiative Pêche et Nature*) avec des cours en salle et sur le terrain (*au bord de l'eau*) dispensés par nos Agents de Développement qui sont dotés d'un diplôme « BP-JEPS pêche de loisir ». Car si dans le temps, c'étaient les anciens, famille ou amis qui formaient les jeunes à la pêche, c'est aujourd'hui le rôle de nos « moniteurs » qui le font de manière très professionnelle. Pour cela, des contacts sont pris avec les établissements scolaires et périscolaires, sans oublier les formations individuelles ouvertes à tous.

A noter dans ce domaine un nouveau venu dans notre fédération, Benoît CHEYROU en charge des animations.

Même si notre fédération est riche d'enseignements, Il ne faut surtout pas croire qu'elle s'enfermerait dans ses habitudes. Si nous sommes tournés vers l'avenir, nous avons besoin de connaître notre histoire, notre parcours, sans pour autant être passéistes, afin d'anticiper les évolutions à venir. Et ceci tout en essayant d'être au plus près du terrain afin de mieux cerner les attentes des pêcheurs. En effet, pour nous, gestionnaires de la pêche, le pêcheur doit rester au centre de nos préoccupations.

Dans le monde d'aujourd'hui, on ne peut rester isolés dans notre coin de pêche ce qui implique d'être dans un « mille-feuilles » halieutique afin de pouvoir entreprendre de gros travaux qui sont nécessaires aujourd'hui, comme l'étude de la thermie, la continuité écologique, l'effacement d'ouvrages sans usage et la gestion de la qualité et de la ressource en eau qui entraîne quelques tensions. Et c'est bien pour mener à bien ces tâches complexes que les fédérations se sont dotées de techniciens.

C'est pour cela que depuis la réforme des Régions, (loi NOTRe) nous faisons partie d'une entité dénommée ARPO. (*Association Régionale Pêche Occitanie*)

En chiffres, je rappellerai que l'ARPO représente 220.000 pêcheurs, 13 fédérations départementales, 135 employés de fédérations, 464 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Et les pêcheurs sont de véritables consommateurs puisque les statistiques évaluent en moyenne à 674 €/an leurs dépenses pour ce loisir.

Les Unions de Bassin : (UB) notre département fait partie de l'UFBRMC (Union des Fédérations Bas-Rhône-Méditerranée-Corse)

Il y aussi le « Club Halieutique Interdépartemental » grâce auquel avec une option supplémentaire sur la carte de pêche, permet de pêcher à moindre coût dans 91 départements de France.

Le département des Pyrénées-Orientales étant classé département d'accueil de par la richesse de ses lacs de montagne et certains de plaine, connus maintenant sur le plan européen, le Club Halieutique, en compensation, nous reverse une aide financière afin d'aider aux alevinages et subventionner certains droits de pêche. Notre patrimoine, encore protégé est ouvert à tous contrairement à d'autres départements.

Et cette aide est attribuée selon le principe du Club dont la devise est « Qui offre bénéficie, qui profite contribue ».

Une autre entité, MRM, (*Migrateurs Rhône-Méditerranée*) qui soutient de grandes études sur les poissons migrateurs avec notamment le suivi des cycles sur l'alose ainsi que sur l'anguille.

Enfin, et la principale entité qui chapote et aide financièrement les fédérations, c'est bien la FNPF, notre maison mère si on peut s'exprimer ainsi. (*Fédération Nationale pour la Pêche en France*)

La FNPF aide à hauteur de 4 emplois sur les 8 de notre fédération.

Voilà ce que représente la pêche associative dans son ensemble.

Mais au-delà de toute cette organisation bienfaitrice et dans un autre ordre d'idées, je ne serai pas complet si je ne parlais pas du gêne occasionné par le nombre impressionnant et croissant des cormorans qui dévastent nos secteurs de pêche en tuant nos poissons. Je tiens à signaler que cette espèce n'est plus en voie de disparition depuis des années et il serait bon de pouvoir la réguler comme cela se fait dans bien d'autres départements et à bien plus grande échelle que chez nous. Et de catégoriser une fois pour toutes cet oiseau en « nuisible » comme c'est le cas d'ailleurs dans bien d'autres pays européens.

Car si les pêcheurs achètent une carte de pêche, c'est bien pour un droit de pratiquer leur loisir et non de nourrir ces oiseaux noirs qui n'apportent rien de positif.

Avant de terminer, je voudrais remercier tous ceux qui de près ou de loin font vivre notre Pêche de Loisir.

Remerciements aux services de l'Etat, la Préfecture, bien sûr à la DDTM, notre administration de tutelle, à l'AFB, l'ONF, l'ONCFS, la SHEMA, EDF et nos partenaires financiers que sont la FNPF, le Conseil Départemental 66, le Conseil Régional et le Club Halieutique Interdépartemental.

Remerciements aussi pour le SIGA du Tech, le SMBV de la Têt, celui de l'Agly, le Comité de Rivières du Sègre, les gendarmeries, (terrestres et côtière) qui nous aident pour les alevinages et à la surveillance, les militaires du centre de vol en montagne de Sainte-Léocadie pour le transport hélicoptère des sacs d'alevins dans les lacs d'altitude.

Merci aussi à tous les dépositaires et les divers Offices de Tourisme, pour leur implication à la vente des cartes de pêche par internet.

Merci à vous tous, ici présents : Présidents, Délégués, membres bénévoles des Aappma, Administrateurs de la Fédération et à tous ceux qui, même sans titre, œuvrez pour la Pêche. Sachez que notre travail, votre travail est reconnu.

En conclusion de ce rapport moral,

Je me réjouis que nous sachions prendre des décisions importantes de façon consensuelle, ce qui ne peut que renforcer ma croyance en la force et la capacité de la Pêche Associative pour se bâtir un avenir serein et durable.

Je vous remercie de votre attention.



COMPTES DE RÉSULTATS



- Accueil des Participants par le Président Albert PARÈS
- Rapport moral par le Président Albert PARÈS
- Compte de résultats
- Rapport d'activités par le Secrétaire Général Xavier BONHOMME
- Rapport d'activités par le Directeur et ses collaborateurs
- Repeuplements
- Annexes

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	1 890		1 890			1 890	
Production vendue de biens	1 195		1 195	2 254		1 059	46.98
Production vendue de services	63 297		63 297	57 293		6 003	10.48
Chiffre d'affaires NET	66 382		66 382	59 547		6 834	11.48
Production stockée				2 871		2 871	100.00
Production immobilisée				224 170		5 258	2.35
Subventions d'exploitation			218 912	11 386		5 598	49.17
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			5 788	408 693		18 030	4.41
Autres produits			390 663				
Total des Produits d'exploitation (I)			681 744	706 667		24 923	3.53
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			88 850	85 343		3 508	4.11
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			9 343	555		9 897	NS
Autres achats et charges externes *			200 902	226 528		25 627	11.31
Impôts, taxes et versements assimilés			8 063	7 768		295	3.80
Salaires et traitements			226 156	229 862		3 706	1.61
Charges sociales			91 371	94 350		2 979	3.16
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			106 036	112 396		6 360	5.66
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			11 680	10 175		1 505	14.79
Total des Charges d'exploitation (II)			723 715	766 977		43 262	5.64
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			41 971	60 310		18 339	30.41
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	9 370		8 525		845	9.91
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	9 370		8 525		845	9.91
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	2 119		2 546		427	16.78
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	2 119		2 546		427	16.78
2. Résultat financier (V-VI)	7 251		5 979		1 272	21.28
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	34 720		54 331		19 611	36.10
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 832		556		4 275	768.47
Produits exceptionnels sur opérations en capital	39 093		87 603		48 510	55.38
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	43 924		88 159		44 235	50.18
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 330		71		4 259	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			20 362		20 362	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	4 330		20 433		16 103	78.81
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	39 594		67 726		28 132	41.54
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)			428		428	100.00
Total des produits (I+III+V+VII)	735 039		803 351		68 313	8.50
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	730 164		790 384		60 220	7.62
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	4 875		12 967		8 092	62.41

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE LA PÊCHE

COMpte DE RÉSULTAT AU 31/12/2018

RECETTES

COTISATIONS FÉDÉRALES	265 527 €
CLUB HALIEUTIQUE	142 135 €
FNPF	132 000 €
AUTRES PRODUIT	76 384 €
PRODUCTION VENDUE PRESTATIONS TECHNIQUES	66 382 €
SUBVENTION D'EXPLOITATION	52 612 €

TOTAL

735 040 €

DÉPENSES

ACHATS MATIÈRES PREMIÈRES	88 850 €
VARIATION DE STOCK	-9 343 €
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	212 582 €
RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL	226 156 €
CHARGES SOCIALES	91 371 €
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	106 036 €
CHARGES FINANCIÈRES	2 119 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 330 €
IMPÔTS ET TAXES	8 063 €

TOTAL

730 164 €

BÉNÉFICE

4 876 €

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE LA PÊCHE

COMPTES DE RÉSULTAT AU 31/12/2018

RECETTES

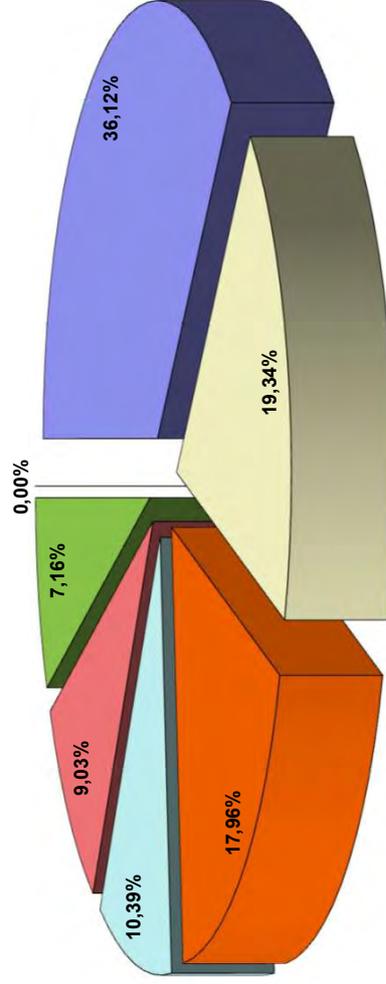
COTISATIONS FÉDÉRALES	265 527 €	36,12%
CLUB HALIEUTIQUE	142 135 €	19,34%
FNPF	132 000 €	17,96%
AUTRES PRODUITS	76 384 €	10,39%
PRODUCTION VENDUE	66 382 €	9,03%
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	52 612 €	7,16%

TOTAL

735 040 €

100%

RECETTES



DÉPENSES

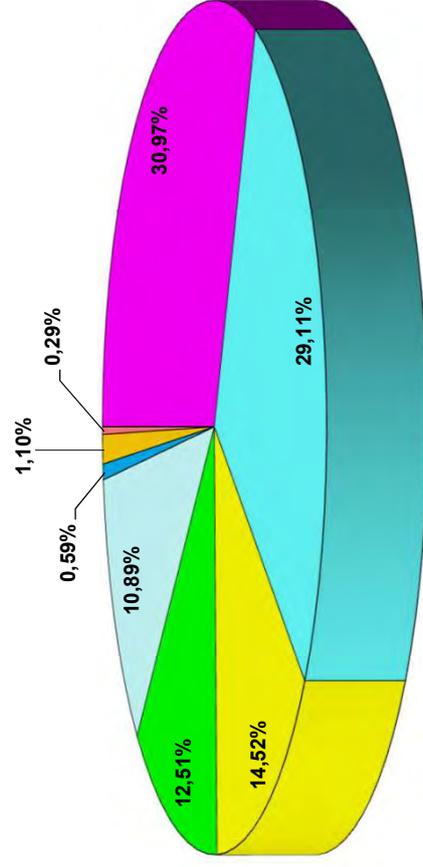
RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL	226 156 €	30,97%
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	212 582 €	29,11%
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	106 036 €	14,52%
CHARGES SOCIALES	91 371 €	12,51%
ACHATS MATIÈRES PREMIÈRES + STOCK	79 507 €	10,89%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 330 €	0,59%
IMPÔTS ET TAXES	8 063 €	1,10%
CHARGES FINANCIÈRES	2 119 €	0,29%

TOTAL

730 164 €

100%

DÉPENSES



*PROCES VERBAL
DE CONTROLE DE LA TRESORERIE
DE LA FEDERATION DES PYRENEES-ORIENTALES
POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES*

EXERCICE 2018

Le mercredi 24 avril 2019, Monsieur VANDEPUTTE Alain s'est rendu à 9 heures au siège de la Fédération des Pyrénées-Orientales pour la pêche et protection du milieu aquatique situé à 66170 Millas, afin de procéder à la vérification des comptes de l'exercice 2018.

Après avoir effectué plusieurs sondages, je me suis fait présenter les factures et les documents divers concernant les dépenses engagées, il ressort qu'aucune anomalie n'a été décelée, et que toutes les factures demandées m'ont été présentées acquittées et payées.

Monsieur Michel PRIEGO, Trésorier adjoint et Responsable des comptes de la Fédération est à féliciter pour la parfaite tenue de ses livres et la bonne gestion de la trésorerie.

Je certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé.

Je propose donc à l'assemblée de lui donner quitus.

Fait à Millas le 24 avril 2019

Le contrôleur aux comptes

Monsieur Vandeputte Alain





RAPPORT D'ACTIVITÉS

Par le Secrétaire Général
Xavier BONHOMME



- Accueil des Participants par le Président Albert PARÈS
- Rapport moral par le Président Albert PARÈS
- Compte de résultats
- Rapport d'activités par le Secrétaire Général Xavier BONHOMME
- Rapport d'activités par le Directeur et ses collaborateurs
- Repeuplements
- Annexes

RAPPORT D'ACTIVITES 2018

par Xavier BONHOMME, Secrétaire Général

Avant propos :

C'est en ma qualité de secrétaire général de la Fédération de Pêche, qu'il m'incombe de vous présenter le rapport d'activité 2018 de notre Fédération. Plus que jamais l'actualité a rendu nécessaire plusieurs réunions, du Président, du Directeur, des diverses commissions, du bureau et du Conseil d'Administration, ceci pour la bonne marche de notre Fédération mais aussi et surtout, pour favoriser les attentes halieutiques des pêcheurs.

NOS ADHERENTS :

L'année 2018 a vu une diminution notable de nos adhérents (- 8,60 % soit - 917 cartes). On note que la possibilité de vente en ligne est étendue à l'ensemble des fédérations de France qui avaient encore le choix jusqu'à fin 2018 entre 2 modes de vente de cartes (papier ou internet). C'est un progrès. A compter du 1^{er} janvier 2019 il n'y a plus de vente dite «papier», étant tout internet maintenant.

Tableau des cartes vendues en 2018

Cotisations « Interfédérale » (Pêche dans 91 départements)	1.929
Cotisations « Adulte » (Pêche Pyrénées-Orientales)	2.974
Découverte « Femme »	395
Cotisations «Découverte» (Jusqu'à 12 ans)	1.462
Cotisations «Mineure» (de 12 à 18 ans)	768
Cotisations «Vacances » (7 jours consécutifs)	983
Cartes Journalières	1.234
Cartes Nomades (Balcère) (<i>non incluses</i>)	993
Total cartes	10.738

OPT ION	Cotisations (gestion Lacs de retenue 1^{ère} cat.)	511
--------------------	---	------------

	Timbres Club Halieutique	81
	Timbres Pêche « Barque »	313
	Timbres « Float-tube »	131
	Timbres « Duo Float-tube et Barque »	57

LA VIE ASSOCIATIVE :

Conformément aux Statuts et pour le bon fonctionnement de la Fédération, maintes réunions sont nécessaires.

Un agenda résumé des principales de l'année écoulée.

- 4 C.A. (16 mars – 23 juin – 29 septembre et 15 décembre)
- Les réunions individuelles d'évaluation Directeur/Agents (Positionnement Convention Collective)
- Réunion annuelle du Personnel à Sahorre (31 Janvier)
- L'A.G. des GPPPO (03 mars à Millas) ;
- L'AG et le Congrès du Club Halieutique du 21 au 22 avril à Anglet ;
- AG et Congrès annuel Fédération qui ont eu lieu le samedi 05 mai à Tautavel ;
- A-G du SNSAPL le 16 juin à Paris ; (Syndicat National des Structures Associatives de Pêche de Loisir)
- A-G et Congrès de la FNPF les 17 et 18 juin à Paris ;
- 3 réunions de secteur préalables à la réunion des Présidents et des Délégués le 14/09 à Osséja, le 20/09 à Amélie les Bains, le 21/09 à Millas)
- La réunion des Présidents et des Délégués qui a eu lieu le 13 octobre à Millas, où fut arrêtée la mise au point du projet de réglementation pour l'année à venir ; C'est au cours de cette journée maintenant que sont étudiés les vœux présentés par les Aappma ;
- Le Comité consultatif des lacs de montagne et présentation à l'Administration (DDTM) de la réglementation 2018 (le 14 novembre à Millas)
- Les journées MRM le 30 Octobre à Arles sur Rhône ;
- Les Assises Nationales du Loisir Pêche les 28 et 29 novembre à Paris ;
- La Conférence de Bassin à Lyon le 5 décembre (UFBRMC)
- Les réunions du CODERST en préfecture (une par mois)

- Les AG de vos AAPPMA courant premier trimestre ;
- Il faut ajouter les réunions avec les diverses entités de la vie départementale en relation avec tout ce qui concerne l'eau, la pêche et la biodiversité dans l'univers local.

Voilà quelques-uns des rendez-vous majeurs de notre vie associative, tout ceci pour faire avancer et promouvoir la pêche dans notre département et bien sûr pour défendre les intérêts des pêcheurs.

LA GARDERIE :

Notre fédération comptait en 2018 un effectif de 21 gardes particuliers des 29 AAPPMA que compte le département (*certaines n'ont pas de garde*).

Il faut aussi y ajouter les 4 salariés commissionnés de la Fédération avec des missions variées.

Le suivi administratif (*Candidatures, renouvellements, Agrément en Préfecture et Assermentation auprès du Tribunal*) est effectué par la fédération.

La formation administrative rendue nécessaire est matérialisée par les cours magistraux que sont les Modules 1 et 3 concernant la pêche spécialement. Ils sont obligatoires pour tout nouveau candidat garde. Cette formation a été assurée respectivement par MM. Gérard Manié et Henri Hatte, tous deux Délégués du Procureur de la République à Perpignan.

Avant cette étape, est faite une « sélection de capacité » des candidats présentés par les présidents d'Aappma préalable au dépôt de dossier. Cette sélection s'est avérée bien souvent fort utile avant de présenter les dossiers en Préfecture car la décision est sans appel.

Il y a aussi eu quelques non renouvellements parmi les fins d'agrément.

L'A.G.P.P.O. : (Association des Gardes Pêche Particuliers des P.-O.)

Créée le 20 juin 2009, dont le président actuel est Gilbert Arnaud, c'est la « Commission fédérale des gardes pêche » qui assure la planification et la répartition des tâches en collaboration avec l'Association, selon les lieux et le calendrier proposé par la Commission. En 2018, nous avons établi une convention avec l'ONCFS pour plus d'efficacité.

Un fléau : Les cormorans : (Mais pas que)

Pour l'hiver 2017/2018, l'arrêté a été annulé en appel par le Tribunal Administratif de Montpellier suite à un recours déposé par le Groupe Ornithologique du Roussillon (GOR).

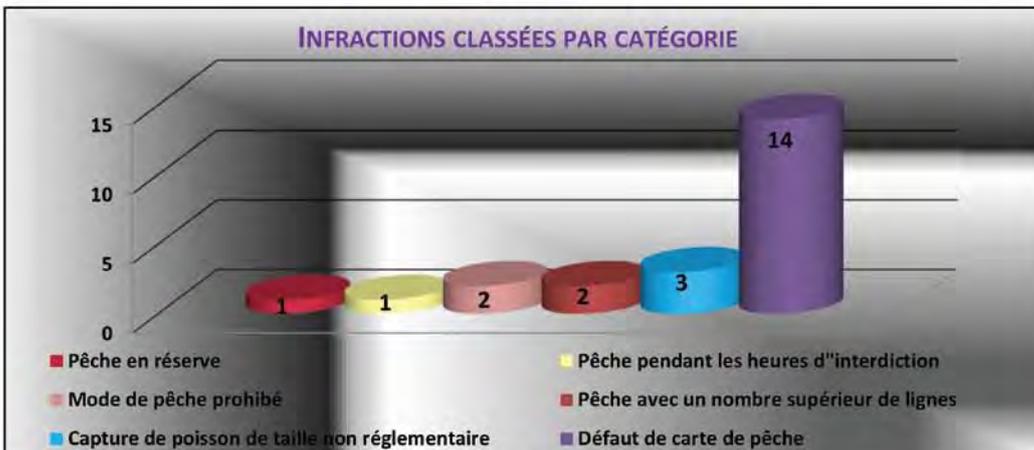
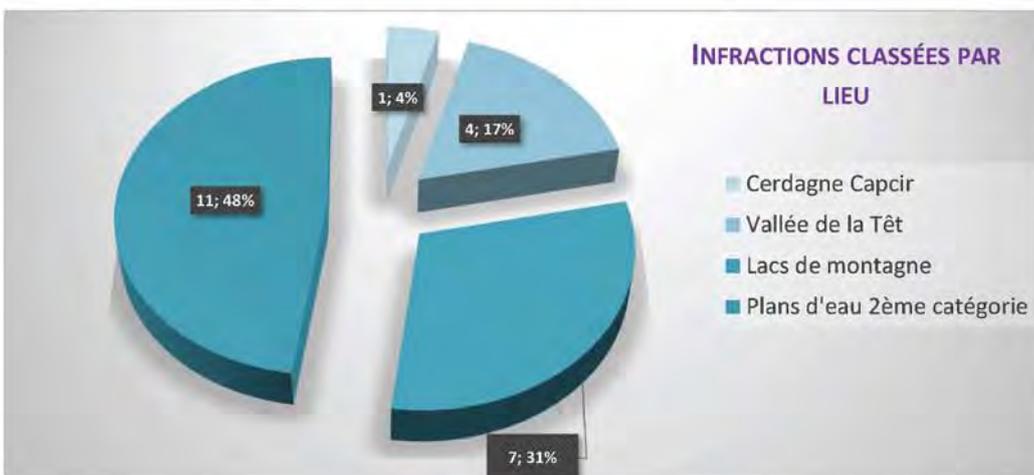
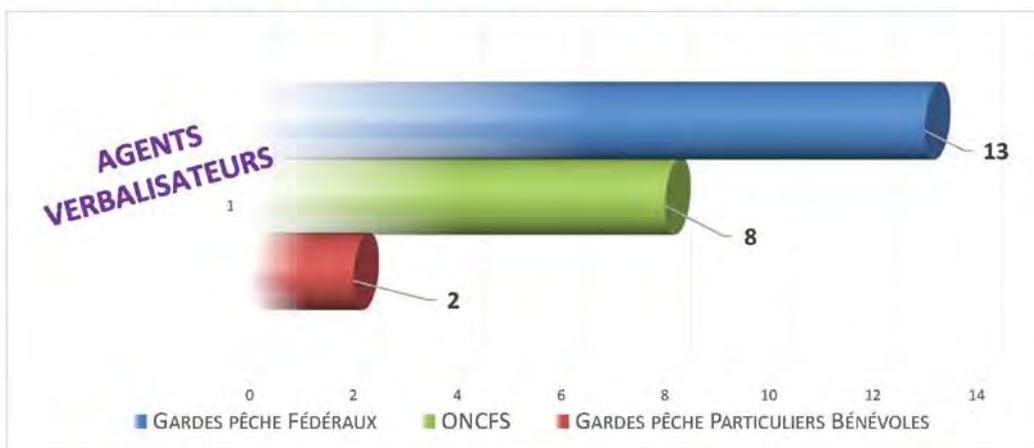
Pour l'hiver 2018/2019, le quota de régulation de 120 oiseaux a été validé par Monsieur le Préfet. Le GOR était absent et non représenté à la réunion prévue. Ce sont les lieutenants de Louveterie qui ont la charge de ces tirs de régulation aidés des pêcheurs-chasseurs.

Maintenant, les visons d'Amérique s'ajoutent aux consommateurs de nos poissons, car les alevinages et les repeuplements sont payés, faut-il le rappeler, par les cotisations des pêcheurs qui, de part leurs deniers, ont le sentiment de nourrir cette faune !

Un stage de formation "Piégeurs agréés a eu lieu les 7 et 8 avril sous l'égide de la Fédération des Chasseurs **que nous remercions ici pour son aide.**

LES PROCES-VERBAUX :

Infractions 2018



LES PISCICULTURES :

Au nombre de deux, les unités fédérales (le Centre Piscicole à Sahorre, et l'écloserie de Fontrabieuse) assurent le développement et la production d'alevins et de truitelles pour aider au repeuplement lorsque la nature ne suffit plus : Truites souches autochtones pour la Fario Carança et notre emblématique truite Arc-en-Ciel souche Bouillouses.

LES REPEUPELEMENTS :

Partout où la reproduction naturelle est reconnue et efficace, on pratique la gestion patrimoniale.

Cependant, dans les contextes perturbés et/ou dégradés et dont la nature ne suffit pas, il est procédé à des opérations de repeuplement pour maintenir les populations piscicoles intéressantes à pêcher. (Selon les résultats des pêches électriques d'inventaire et études des milieux).

Ci-dessous, le tableau des quantités par catégorie du repeuplement effectué en 2018.

Quantités (<i>en nombre</i>)	<i>(Nature)</i> Alevins
150.000	TAC Bouillouses
605.500	Fario Souche Carança
50.000	Fario Atlantique

LA PROMOTION DE LA PECHE :

Dans le cadre des actions des « Parcours Pêche de Loisir » et afin de soutenir la pêche, la Fédération opère ponctuellement et selon un calendrier affiché sur

les lieux concernés, sur la brochure officielle de notre fédération « Pêcher en 66 » et annoncés par voix de presse, à des déversements de TAC.

Ce ne sont pas moins de 10.990 kg se répartissant ainsi :

1) Rivières et lacs :

Pour les cours d'eau de 1 ^{ère} catégorie :	2.700 kg	TAC	(Truites Arc-en-Ciel)
Pour les plans d'eau de 1 ^{ère} catégorie :	2.730 kg	«	
Pour les cours d'eau de 2 ^{de} catégorie :	1.100 kg	«	
Pour les plans d'eau de 2 ^{de} catégorie :	4.460 kg	«	

Plus les dotations concours AAPPMA et Manifestations : 1.405 kg

(Dotations ponctuelles de la Fédération à la promotion de la pêche).

Soit plus de 12 tonnes pour le plaisir des pêcheurs.

La Casa de la Pesca :

Ce bâtiment, très fonctionnel est au service de tous les pêcheurs quelque soit son mode préféré. C'est le lieu central de la pêche dans les Pyrénées-Orientales, avec ses bureaux, sa salle de réunion qui sert bien sûr aussi de lieu de travail pour la formation des pêcheurs en herbe, et le complexe des lacs de Millas à proximité pour la mise en pratique de la pêche sur le terrain.

LES MANIFESTATIONS et FESTIVITES :

- La Journée nationale de la pêche le 3 juin aux lacs de Millas et au Mas Blanc en Cerdagne ;
- Les 26 concours organisés par les AAPPMA où la fédération aide de 50 kg de TAC par concours sur la base de deux maxi par Aappma ;
- Les 3 concours de l'été au parcours touristique du lac de Balcère (statut particulier);
- Initiation pêche au Long d'en Bas avec le CD66 les 21 juillet et 18 août ;
- Le challenge du Vallespir à Arles sur Tech le 26 août ;
- Le Street-fishing à Perpignan le 8 octobre ;
- Le challenge carpe de la Toussaint à Villeneuve de la Raho.

Le PDIPN : (Ateliers Pêche Nature - itinérant)

Est assuré durant l'année par les 2 agents de développement salariés de la fédération. Ils présenteront leurs actions en détail eux-mêmes dans leur rapport d'activité.

Toutefois et d'une synthèse globale, il y a eu 65 dates de formation pour 673 participants. Ces journées sont réparties entre le scolaire*, le périscolaire (ALSH+PIJ), des demandes individuelles, le secteur Handicapé (IMED, ITEP, ADAPEI), les stages de Pêche Nature et le Guidage Découverte (Journée Nationale Pêche, Long d'en Bas)

* Les prestations théoriques ont eu lieu à la Casa de la Pesca à Millas et au sein des écoles et collèges de Thuir, Le Soler, Rodès, Perpignan et à la pisciculture de Sahorre.

Pêle-mêle :

Stagiaires : Ce sont 4 stagiaires à titres divers qui ont été encadrés durant l'année par notre Fédération.

Nicolas SAVOYE, (découverte entreprise)

Ethan ROYA, (découverte entreprise)

Ethan GHIONZOLI (découverte entreprise)

Guillaume ANNOUILLES (IUT Génie Biologique)

Frayères :

Après la fermeture de la pêche fin septembre, des observations de surveillance sur la présence de géniteurs sur les frayères ont eu lieu sur les tributaires des lacs de montagne par les agents de la Fédération.

Pêches électriques :

Equipes composées de 3 salariés mais surtout d'une trentaine de bénévoles des Aappma spécialement formés. Ils sont aptes à opérer (selon leur disponibilité) en toute sécurité. 24 personnes formées ont participé à ces travaux selon leur temps libre. C'est sous la maîtrise d'Olivier Baudier et d'Adeline Hérault, que 45 pêches électriques au total ont eu lieu, représentant 27 journées de terrain sur près de 5 km de cours d'eau pêchés.

Bathymétrie étude des lacs du massif des Camporells :

En début d'été, les lacs des Camporells (Grand et Petit Supérieur, Long, Grand Camporells, Lac du refuge et Bassette Aval) ont fait l'objet d'une « bathymétrie* ». C'est Olivier Baudier secondé par Adeline Hérault, qui ont géré les opérations, avec le concours de Gilbert Arnaud. Trois jours de terrain avec de bonnes conditions de travail climatiques. Le vent a pu rendre toutefois certains relevés délicats. Cette description des lacs s'inscrit dans une démarche d'étude en vue de la rédaction d'un plan de gestion du site en partenariat avec l'ONF et le CNRS.

(* **Bathymétrie** : étude détaillée (ici des lacs) : elle porte sur : les diverses profondeurs, la cartographie, les courbes de niveau, la surface, les herbiers...)

La Communication :

Afin de rester au plus près de l'actualité et faire connaître au public (tant pour les novices que pour les connaisseurs), les atouts de la pêche et les nouveautés proposées, plusieurs documents ont été confectionnés. (Affiches, panneaux, brochures diverses)

La saison de pêche à peine clôturée, cap sur la mise en route et la préparation des documents pour la saison prochaine dès le mois de septembre.

(Recherche des aides financières, mise à jour du règlement et des cartes géographiques, impression, distribution...)

Ce travail se poursuit sans relâche jusqu'à l'édition de la brochure officielle de la Fédération « **Pêcher en 66** » qui doit être prête pour la mise en ligne des ventes des cartes par internet, soit pour le 15 décembre.

A noter que tous ces supports sont entièrement conçus à la fédération. Seule, l'impression est réalisée par un imprimeur de la place.

L'édition 2019 a été projetée selon les mêmes principes (Brochure + Dépliant), et cette formule (brochure et petit dépliant de poche très pratique) convient parfaitement aux pêcheurs.

Un « **Guide des Parcours de Pêche labellisés** » très attractif a été fort utile et très apprécié.

Un dépliant spécifique aux « Lacs de montagne » est édité par l'Aappma de « Font-Romeu Carlit » en collaboration avec la Fédération.

Sites Internet : (à consulter et à utiliser sans modération)

www.peche66.org pour tout savoir sur la pêche dans notre département,
www.cartedepeche.fr pour l'achat de toute carte ou supplément pêche,
ainsi que sur **Facebook**

EN CONCLUSION :

Comme on peut le constater, beaucoup de travail est fait. La Fédération compte 8 salariés (4 sur le terrain et 4 administratifs) qui bien sûr ne peuvent pas tout faire à eux seuls, tant de travaux étant entrepris. Aussi, un grand merci à tous les bénévoles, souvent les mêmes d'ailleurs, sans qui tout ce qui est entrepris ne pourrait être possible.

Mais vous êtes beaucoup à œuvrer, tant pour les pêches électriques, la surveillance, les repeuplements, les travaux de toute sorte, et il n'y en manque pas. Votre Fédération en est consciente et vous en est reconnaissante.

Merci encore à vous, valeureux bénévoles pour votre participation utile et pour votre dévouement au service de la pêche, bénévolat très apprécié.

Merci de votre attention.





RAPPORT D'ACTIVITÉS DÉTAILLÉ

*Par le Directeur
et ses collaborateurs*



- Accueil des Participants par le Président Albert PARÈS
- Rapport moral par le Président Albert PARÈS
- Compte de résultats
- Rapport d'activités par le Secrétaire Général Xavier BONHOMME
- Rapport d'activités par le Directeur et ses collaborateurs
- Repeuplements
- Annexes

Assemblée Générale 2018



Maison de la Pêche et de la Nature à Millas



Truite fario autochtone de plus de 23 cm



Centre piscicole de Sahorre

Rapport d'activités détaillé

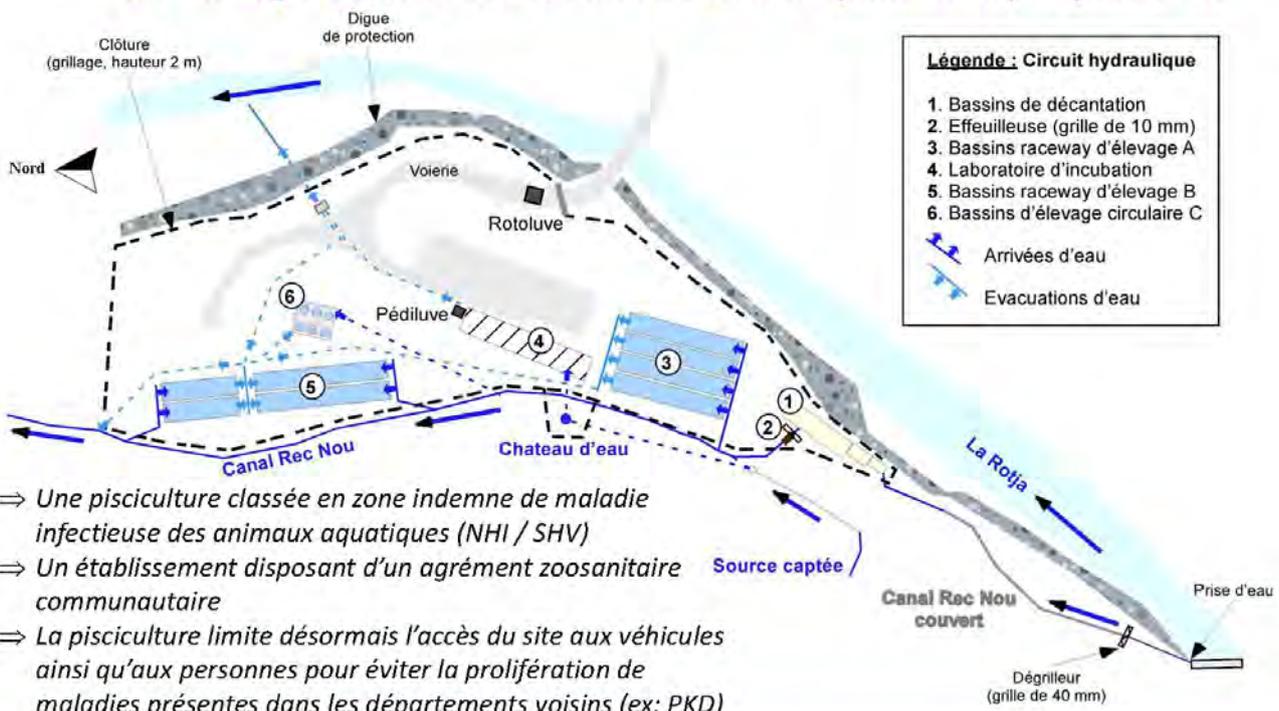
- Année 2018 et perspectives -

- ✓ Productions du Centre piscicole de Sahorre
- ✓ Plan départemental de repeuplement des eaux
- ✓ Les Plans d'Actions Nécessaires
- ✓ La campagne de pêche électrique
- ✓ Les activités du pôle technique
- ✓ L'Activité du Pôle Départemental d'Initiative Pêche et Nature
- ✓ Les communications de la Fédération

La Pêche révèle votre Nature

Production du centre piscicole

Un élevage de souches locales de truites pour le repeuplement



Production du centre piscicole

Un élevage de souches locales de truites pour le repeuplement

Un établissement d'élevage moderne, mais soumis aux aléas climatiques.

Bilan des aléas climatiques ou non

✓ Intempéries :

- Enormément de vent qui génère plusieurs problèmes (ex: feuilles, coupures électriques, casse de matériel...)
- Beaucoup de pluie au printemps sans crue significative
- Quelques épisodes neigeux marquants (ex : le 5/02 et 20/03 avec plus de 25 cm)

✓ Crues de la Rotja :

Il y a eu une quinzaine de crues dont une qui a été très violente. La crue du 14/10 au 15/10 a causé de nombreux problèmes. Le canal d'amenée d'eau a dû être perforé à plusieurs endroits pour permettre son nettoyage car il était rempli entièrement de sable .



AG 2019 – Productions du Centre piscicole de Sahorre 2018

Production du centre piscicole

Bilan des problèmes liés à l'activité humaine

✓ Coupures électriques :

- 18 coupures électriques n'ayant pas une origine climatique.
- 11 de ces coupures ont eu lieu hors temps de travail.

✓ Lâchures microcentrales :

- Elles interviennent à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit.
- Elles causent de nombreux problèmes (feuilles, boue, hausses ou des diminutions importantes du débit de la Rotja...)
- Elles engendrent de la mortalité sur les lots de poissons les plus fragiles (ex: truitelles de l'année, géniteurs en période de reproduction)
- Elles nous ont fait perdre plus de 90% d'un lot de truitelles TAC Bouillouses, c'est plus de 8 années de travail perdues...

Arrivée massive de sable suite à une lâchure de microcentrale



AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT Services départementaux des Pyrénées-Orientales 66300 THURSA Maison départementale 04680-4155	RECEPISSE DE DÉPÔT DE PLAINTE N° 20181018-2328-001	N° DE PROC. 1 N° DE FEUILLET 1/2
--	--	-------------------------------------

Élément du dépôt de plainte
Date de dépôt de la plainte : 18 octobre 2018
Identité du plaignant : FDPPMA66
Objet de la plainte : Pollution des eaux superficielles ayant engendré un dommage économique sur la pisciculture fédérale.

AG 2019 – Productions du Centre piscicole de Sahorre 2018

Production du centre piscicole

Un élevage de souches locales de truites pour le repeuplement

Pour produire des poissons de souches locales, il faut un roulement des générations de poissons dans l'établissement et donc un stock. Ci-après, le stock au 31/12/2018.



Espèces	Numéro du bassin	Numéro du lot	Age	Tailles moyennes	Stock	Unité
Truites Arc en Ciel Bouillouses	C3	TAC/01/03/18	0+	8 cm	5	cent
	A4	TAC/01/03/16	2+	30 cm	3	mille
	A1	TAC/01/03/15	3+	40 cm	3	mille
	A2	TAC/01/04/17	1+	15 cm	6	mille
	A3	TAC/01/03/13	4+	50 cm	200	Kg
Truites Farios Carança	Auges	TF/01/11/18	Œufs	-	500	mille
	C2	TF/01/11/17	1+	8cm	5	mille
	B3	TF/01/11/15	3+	20 cm	5	mille
	B4	TF/01/11/16	2+	15 cm	5	mille
	B1	TF/01/11/14	4+	30 cm	1,5	mille
	B2	TF/01/11/13	5+	40 cm	1	mille

AG 2019 – Productions du Centre piscicole de Sahorre 2018

Production du centre piscicole

Un élevage de souches locales de truites pour le repeuplement

Poissons adultes déversés

Pour gérer le stock captif, les poissons les plus âgés de l'élevage sont remis en liberté pour le plaisir des pêcheurs. Il s'agit de poissons en bonne forme mais à partir d'un certain âge, le rapport entre leur fécondité et leur coût d'élevage leur est défavorable...

<i>Truites fario de souche Carança de grande taille</i>
430Kg

Production d'alevins

<i>Alevins de truites fario de souche Carança</i>
651.500 individus

Dont 30 000 œufs vendus à la **FDPPMA 30**



<i>Oeufs de truites Arc en Ciel Bouillouses</i>
310.000 individus

Dont :

- 30 000 œufs vendus à la **FDPPMA 05**
- 10 000 alevins échangés avec la **FDPPMA 31** contre des caches à poissons

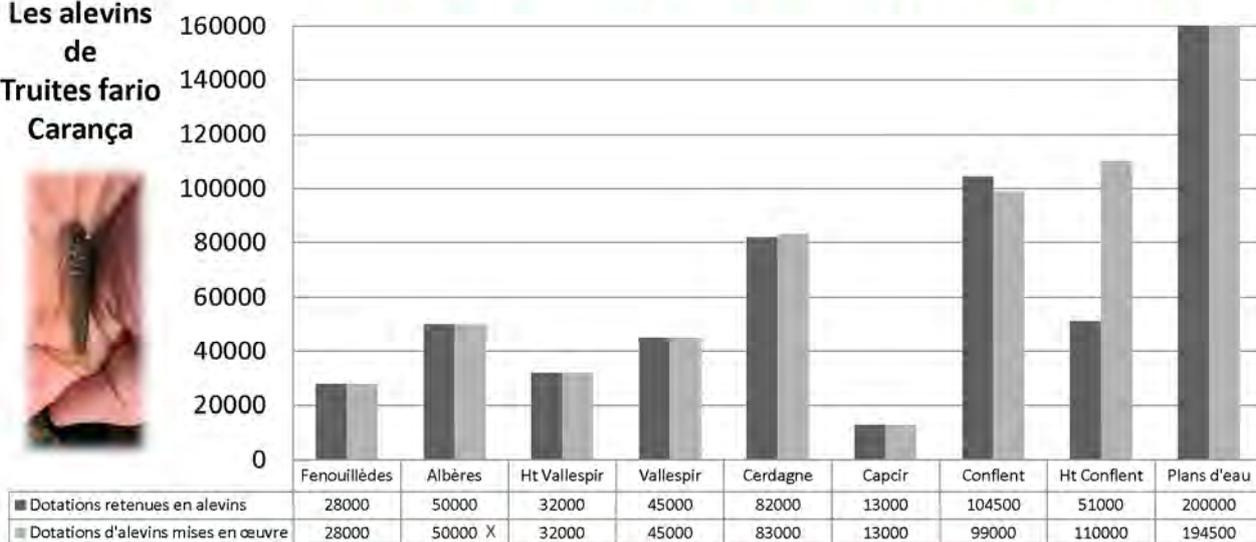
AG 2019 – Productions du Centre piscicole de Sahorre 2018

Plan départemental de repeuplement des eaux

-Mise en Œuvre-

*Une action collective pour la satisfaction des pêcheurs
Bilan des dotations retenues et mises en œuvre*

Les alevins de
Truites fario
Carançà



X : alevins de souche atlantique (source FDPMA 34)

109 % des dotations prévues ont pu être immergées.

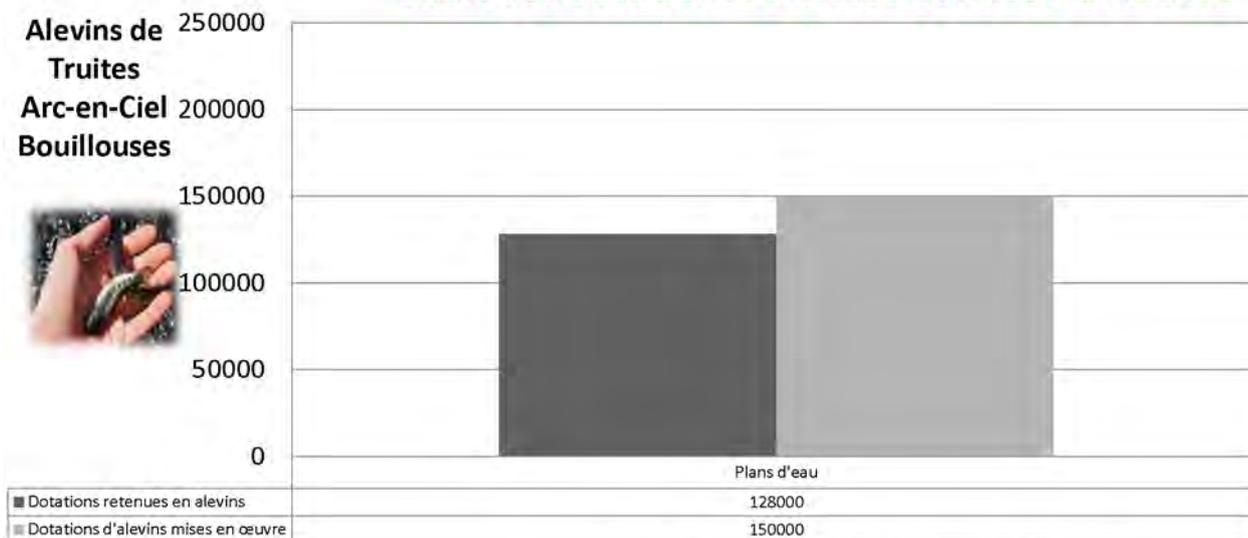
AG 2019 – Plan départemental de repeuplement des eaux 2018

Plan départemental de repeuplement des eaux

-Mise en Œuvre-

*Une action collective pour la satisfaction des pêcheurs
Bilan des dotations retenues et mises en œuvre*

Alevins de
Truites
Arc-en-Ciel
Bouillouses



117 % des dotations prévues ont pu être immergées.

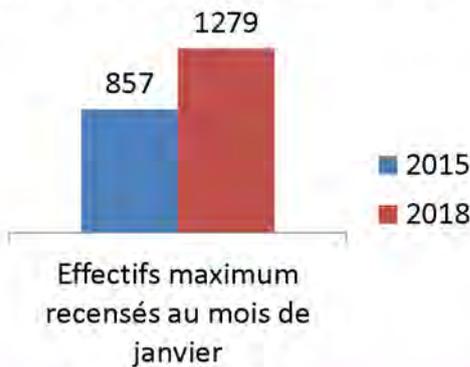
AG 2019 – Plan départemental de repeuplement des eaux 2018

LES PLANS D' ACTIONS

La régulation du grand cormoran

- ⇒ L'arrêté préfectoral triennal du 5 décembre 2016 autorisant les tirs de régulation a été **attaqué et annulé en octobre 2017** par le Tribunal Administratif de Montpellier.
- ⇒ **Pas de tir de régulation lors de l'hiver 2017 / 2018...**
- ⇒ Dépôt d'un **nouveau dossier de demande de destruction « d'espèce protégée » pour la campagne 2018 / 2019** avec l'appui des données de comptage de la Fédération des Chasseurs et celui de pétitions demandant la reprise de la régulation émanant des pêcheurs (477 signatures)

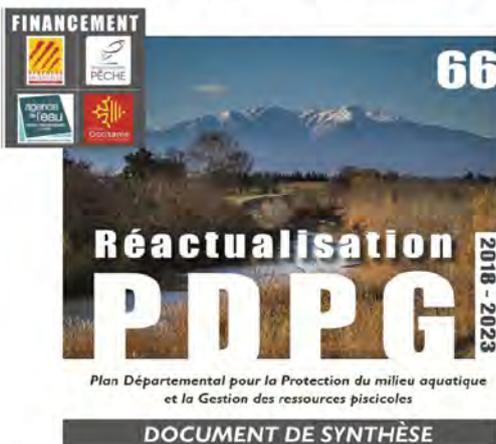
Une action récurrente



Source : L. MARION, 2018

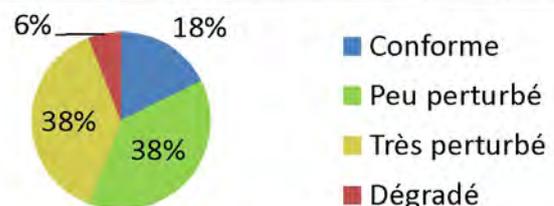
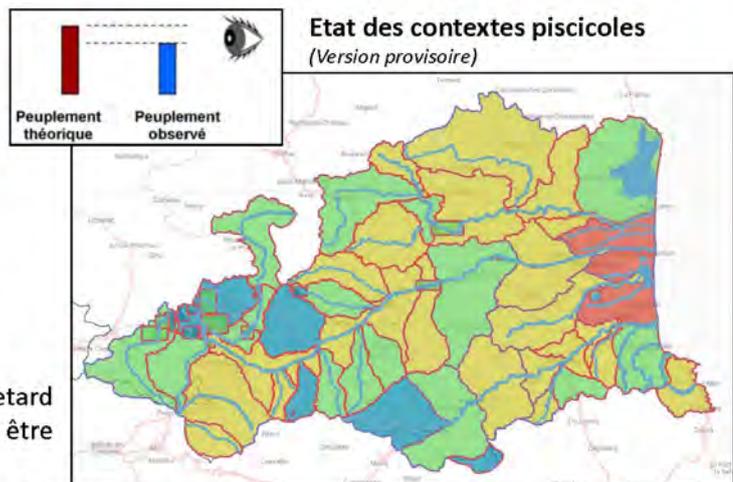
- ⇒ **Argumentaire :**
 - Nombre d'oiseaux piscivores en augmentation
 - Dégâts occasionnés sur les espèces de poissons protégés
 - Dégâts occasionnés sur les plans d'eau artificiels où la Fédération et les AAPPMA's développent une pêche de proximité
- ⇒ Un **nouvel arrêté d'autorisation a été pris** par le M. Le Préfet pour la campagne 2018 / 2019 en janvier 2019 aussitôt **attaqué au Tribunal Administratif...**

LES PLANS D' ACTIONS



- ✓ La production du document a pris du retard pour des raisons techniques mais a pu être achevée en Décembre 2018 !
- ✓ La démarche d'approbation du document par M. le Préfet est en cours **MAIS** lors de la démarche de consultation du public, un avis émis nous pousse à réécrire une partie du document sur le sujet des cormorans
- ✓ Le document devrait être approuvé en Juin 2019.

Une action lancée en 2016



LES PLANS D' ACTIONS

Un programme d'actions réalisées en 2018

Mise en œuvre du programme d'actions annuel développé au titre de l'accord cadre FNPF / Ministère de la transition écologique et solidaire

⇒ Il s'agit d'un programme d'actions visant l'objectif de « bon état » des eaux cofinancé par l'Agence de l'Eau.

⇒ Il est discuté globalement à Lyon chaque année pour l'année suivante en « Conférence de Bassin » et plus localement avec la Délégation Régionale de l'Agence avec l'appui de l'Union de Bassin des Fédérations de Pêche.



En 2018, cofinancement pour des actions « en régie » à hauteur de 50 % du temps agent passé sur ces actions à hauteur de 45 à 50 000 Euros (bilan détaillé en cours)

AG 2019 – les Plans d'Actions Nécessaires

LES PLANS D' ACTIONS

Un programme d'actions réalisées en 2018

Zoom rapide sur une action du programme 2018 au titre de « la connaissance et le suivi des milieux aquatiques » : Mise en place d'un volet « poisson » et « thermie » dans le cadre du suivi de la qualité des cours d'eau du département conduit par le Département

• **Objectifs** : Compléter les informations recueillies par le Département sur la physico-chimie pour disposer d'une vision plus complète de l'état des cours d'eau et de leur évolution.

• **Méthode** : Superposer aux lieux de prélèvements des pêches électriques d'inventaire et des mesures en continue de la température des eaux estivales.

➤ **Année 2018 = année test pour la reproductibilité du suivi**

Résultats concernant la faisabilité :

⇒ Bon déploiement du réseau sur les bassins-versants du Sègre et de l'Aude.

⇒ **18 stations** ont pu être étudiées malgré quelques difficultés liées à une panne de matériel en fin de campagne.

⇒ **Mise en œuvre du suivi piscicole départemental faisable par la Fédération.**



AG 2019 – les Plans d'Actions Nécessaires

LES PLANS D' ACTIONS

« Simplifier la réglementation et augmenter les possibilités de pêche »

Une action récurrente

☐ Concertations « internes » au réseau associatif :

➤ 1 réunion d'échange sur la cohabitation carpestes / autres pêcheurs le 30/08/2018 à Millas (Fédération / AAPPMA La Raho)

➤ 3 réunions de secteur :

- ✓ Le 19/09/2018 à Millas, secteur « Plaine / Fenouillèdes »
- ✓ Le 22/09/2018 à Saillagouse, secteur « Cerdagne / Capcir »
- ✓ Le 26/09/2018 à Céret, secteur « Vallespir / Albères »

➤ 1 réunion des Présidents et des Délégués :

- ✓ Le 13/10/2018, à Millas (29 vœux ou demandes déposés !)

☐ Concertations « formelles » le 26/10/2018 à Millas :

➤ Réunion du Comité Consultatif de Gestion des Lacs de Montagne, présidée par la DDTM

➤ Réunion finale de préparation de la réglementation 2019, présidée par la Fédération



Le résultat de ce travail préparatoire se traduit formellement par la production d'un Arrêté Préfectoral et d'un Règlement Intérieur annuel.

AG 2019 – les Plans d'Actions Nécessaires

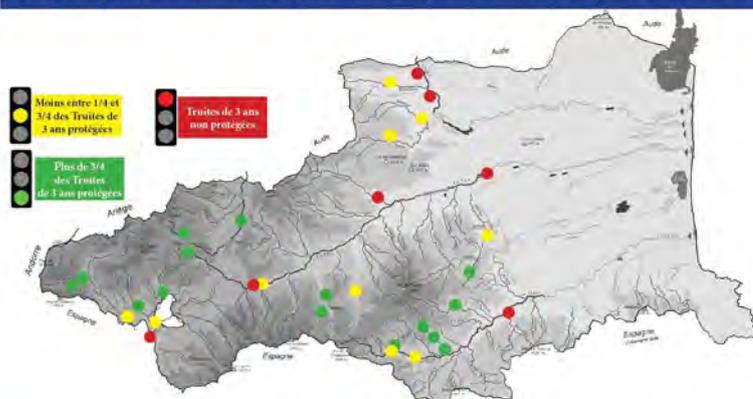
LES PLANS D' ACTIONS

Une action lancée en 2017, achevée en 2018

Modification de la Taille Légale de Capture des Truites Fario en rivière

Carte de synthèse des niveaux de protection des truites fario de 3 ans par une TLC à 20 cm

Constat technique :
Dans de nombreux cas, la Taille Légale de Capture à 20 cm ne joue pas, ou mal, son rôle de protection des truites de 3 ans (les femelles pondent en général à partir de 4 ans). Le sujet a été présenté et débattu lors de la réunion des Présidents et des Délégués le 13 octobre à Millas.



La Fédération a proposé 4 scénarios d'évolution de la Taille Légale de Capture. Ils ont été portés au vote. **La maille de capture a été portée à 23 cm en rivière uniformément sur l'ensemble du département (4 voix contre / 32 votants)**

AG 2019 – les Plans d'Actions Nécessaires

NOUVEAUTÉ

Augmentation de la taille légale de capture des truites fario, des truites Arc-en-ciel et des saumons de fontaine à 23 cm sur l'ensemble des rivières du département, et des plans d'eau de seconde catégorie.

NOUVEAUTÉ

Passage en parcours «No-kill Mouche et Leurre» des lacs de montagne suivants : le Llat du groupe Carlit, l'Esparbé du groupe Aude, le Haricot du groupe Péric, la Bassette de la Lladure et le Petit Supérieur du groupe Camporells et le Racou du groupe Grave.

Autorisation de pêcher en barque sur le plan d'eau de Matemale durant toute la saison de pêche en lacs de montagne.

Création d'un parcours «No-kill Mouche» sur la Têt à Prades.

Création d'un parcours «No-kill Mouche et Leurre» sur le plan d'eau de Prades en dehors de la période d'ouverture de la pêche en 1^{ère} Catégorie.

Création d'un parcours «No-kill Tous Modes» sur la Rotja à Py.

Changement au plan d'eau d'Osséja : suppression du parcours «Pêche de Loisir» et création d'un parcours «No-kill Tous Modes».

Suppression du parcours «Jeunes» sur le Caillan à Ria.

Suppression de l'option pêche en float tube.

Levée de l'interdiction d'utiliser un moteur électrique sur un float tube.

Création d'un parcours «float tube» sur la retenue touristique de Villeneuve de la Raho.

Autorisation de pêcher en float tube sur toute la retenue du barrage de l'Agly.

Sur les Parcours «Carpe de Nuit», obligation de lancer ses lignes depuis son poste de pêche, interdiction de déposer les lignes à la main et obligation de signaler sa présence la nuit par un dispositif lumineux.

Sur les parcours «Carpe de Nuit», la pêche est interdite du vendredi soir au dimanche soir le week-end de l'ouverture du brochet.

Passage de l'ensemble des berges autorisées à la pêche du plan d'eau de Villelongue dels Monts en parcours «Carpe de Nuit».

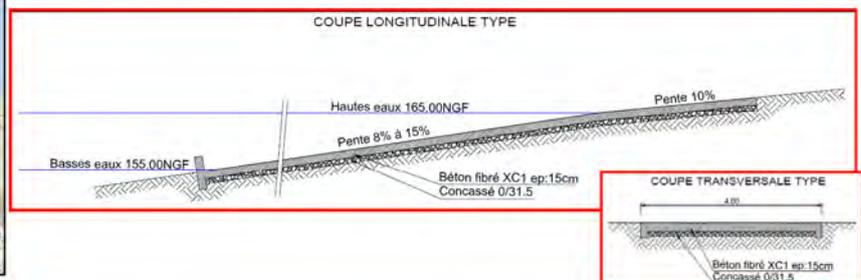
LES PLANS D' ACTIONS

Une action lancée en 2017

Développement de la pratique de la pêche en barque sur le plan d'eau du barrage sur l'Agly : Aménagement de deux « mise à l'eau »



Niveaux d'eau de la retenue trop importants fin 2018 pour engager les travaux prévus, ils ont été reprogrammés en 2019.



Projet réalisé en partenariat avec le Département et la commune de Caramany

Travaux et études préalables cofinancés par :

Coût estimé du projet : 68 693 Euros



30 %



40 %



30 %

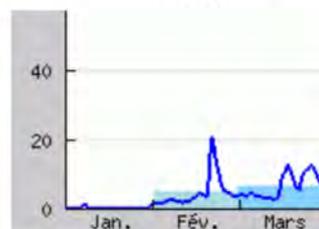
LES PLANS D' ACTIONS

Suivi de la sécheresse de l'Agly aval et sauvetages avant « assec » en partenariat avec le Comité Départemental de gestion des barrages

Une action imprévue en 2018



Débits journaliers au Mas de Jau (en m3/s)



Source : Banque HYDRO

- ⇒ Suivi hebdomadaire de l'assèchement du fond de lit (7 Hommes Jours de technicien)
- ⇒ Pas de pêche de sauvetage en 2018, les secteurs les plus sensibles avaient fait l'objet de pêche de sauvetage lors du dernier trimestre 2017
- ⇒ Retour d'un écoulement progressivement entre le 6 et le 13 février 2018

Action financée par :



100 %

AG 2018 – les Plans d'Actions Nécessaires

LES PLANS D' ACTIONS

Prestations mises en œuvre

Les prestations du pôle technique 2018

Catégories	Intitulé	Commanditaires	Montants
SUIVI PISCICOLE	Suivi environnemental Vallée de la Têt	SHEM	6 520,00 €
	Suivi piscicole RCS pour l'AFB (partenariat avec l'ARPO et Aquacsop)	AFB	5 130,00 €
	Suivi piscicole de la rivière de Nyer / Mantet	RNR de Nyer	750,00 €
SAUVETAGE	Sauvetage avant travaux d'aménagement du seuil de Millas sur la Têt	DIRSO	2 756,00 €
	Sauvetage avant travaux d'aménagement du pont de l'A9 sur le Tech au Boulou	EIFFAGE	5 331,00 €
	Sauvetage avant travaux d'aménagement du pont de la RD117 sur le Maury à Maury	COFEX	1 220,00 €
APPUI TECHNIQUE	Contribution au Groupe de Travail Régional « Espèces Exotiques »	OBM	250,00 €
SUIVI PASSE A POISSONS	Suivi du bon fonctionnement des passes à poissons du Département sur la Têt (passage à gué de Néfiach et radier du pont de la RD11 entre Canet et Ste Marie)	CD66	20 151,12 €



TOTAL

42108.12 €

AG 2019 – les Plans d'Actions Nécessaires

LES PLANS D' ACTIONS

Approche économique
(hors coût du personnel)

Les prestations du pôle technique 2018

Produits / Recettes	Montant (en euros TTC)
Ensemble des prestations vendues	42108,12 €
Remboursement Fond de Formation PRO (FAFSEA)	1 193,00 €
TOTAL	43 301,12 €

Dépenses (hors coût du personnel)	Montant (en euros TTC)
Recyclage "Habilitation électrique BS/BE Manœuvre" de 4 agents	1 406,17 €
Achat de 4 paires de Wadders (DECATHLON)	320,00 €
Achat d'un nouveau cable de cathode (ATAUCE)	177,60 €
Achat 5 paires de gants de protection moyenne tension (SFE)	215,48 €
Achat de 2 bobines de topofil (SDMO QUINIOU)	54,85 €
Achat de 4 attaches Wadder pour le séchage (DHGATE)	26,02 €
Etalonnage de la sonde de mesure multiparamètre de la qualité de l'eau (OTT France)	367,20 €
Vérification du matériel par rapport aux normes de sécurité (APAVE)	405,30 €
Réparation du "Martin Pêcheur" (DREAM ELECTRONIQUE)	859,02 €
Réparation et amélioration du "Volta" (ATAUCE)	531,60 €
Réparation du "Héron" (DREAM ELECTRONIQUE)	409,13 €
Frais d'expédition du HERON (TNT)	135,79 €
Frais déplacement des bénévoles pêches électriques	3 147,66 €
TOTAL	8 055,82 €

ECART (Produits - Dépenses)	35 245,30 €
------------------------------------	--------------------

AG 2019 – les Plans d'Actions Nécessaires

LES PLANS D' ACTIONS : Les actions programmées en 2019

Les projets

- ⇒ Appuyer la défense de l'Arrêté Préfectoral de régulation du Grand Cormoran 2018 / 2019 et produire un nouveau dossier de demande de régulation du Grand cormoran 2019 / 2021
- ⇒ Réécriture d'une partie du PDPG pour pouvoir disposer d'une approbation préfectorale avant l'été
- ⇒ Continuer le travail pour la simplification et l'amplification des possibilités de pêche
- ⇒ Aménager de nouvelles rampes de mise à l'eau sur le plan d'eau du barrage sur l'Agly (étude faite en 2017, signature du « marché travaux » en 2018), travaux prévus en octobre 2019
- ⇒ Compléter la valorisation des lieux stratégiques de pêche dans la plaine du Roussillon (site des Bouzigues et des Escoumes)
- ⇒ Projet d'accord cadre Fédération / Agence de l'Eau 2019 (en cours de validation)
- ⇒ Faire émerger des projets de réhabilitation physique de cours d'eau sur le bassin versant du Sègre en développant des partenariats



AG 2019 – les Plans d'Actions Nécessaires

LES PLANS D' ACTIONS : *Les actions programmées en 2019*

Les prestations prévisibles

Catégories	Intitulé	Commanditaires	Montants
SUIVI PISCICOLE	Suivi environnemental Vallée de la Têt	SHEM	6 520.00 €
	Suivi piscicole RCS pour l'AFB (partenariat avec l'ARPO et Aquascop)	AFB	6254.44 €
	Suivi piscicole de la rivière de Nyer / Mantet	RNR de Nyer	750.00 €
	Analyse des impacts des réinjections de matériaux, FDPPMA 66 sous traitant du Bet Aquascop pour le suivi "poisson"	CD66	5300.00 €
	Mesurage de cycle thermique annuel sur la Têt (CD66)	CD66	990.00 €
ETUDE PISCICOLE	Synthèse des données piscicoles existantes sur le tracé du projet de transport de gaz international France – Espagne, projet STEP	NATURALIA	780.00 €
	Pêches d'état des lieux sur l'Agouille Del Mar et la Fosseille	SMBVR	2240.00 €
SUIVI PASSE A POISSONS	Suivi du bon fonctionnement des passes à poissons du Département sur la Têt (passage à gué de Néfiach et radier du pont de la RD11 entre Canet et Ste Marie)	CD66	5195.00 €
SAUVETAGE	A minima deux pêches de sauvetage « avant travaux »	?	2200.00 €

TOTAL

30 229.44 €

AG 2019 – les Plans d'Actions Nécessaires

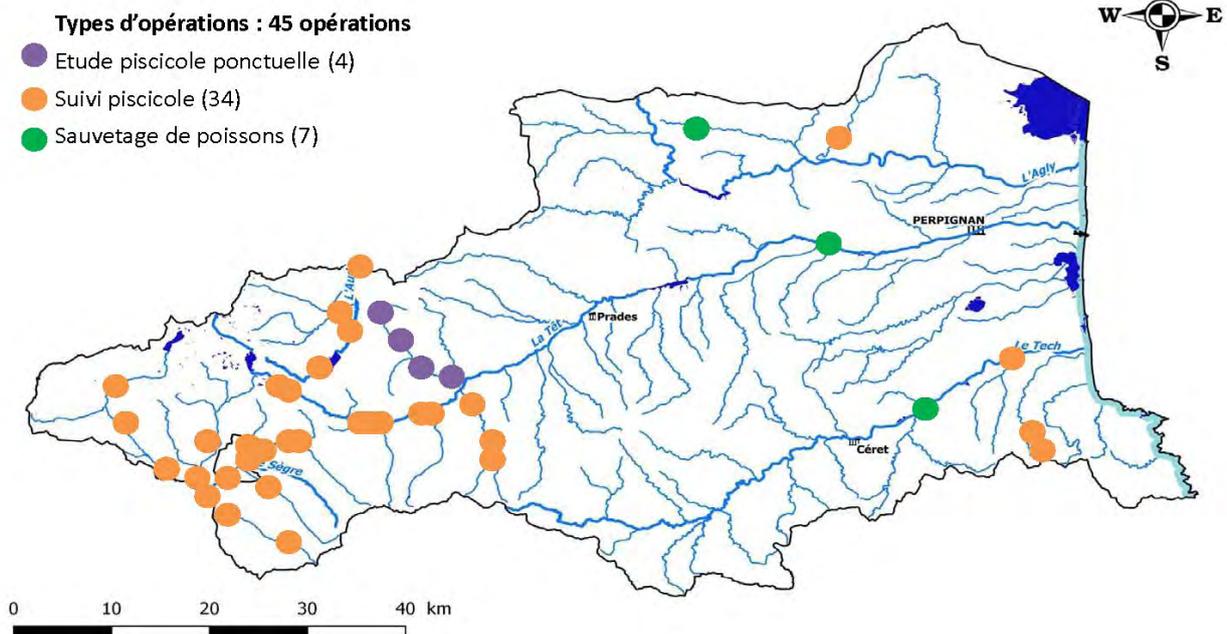
La campagne de pêche électrique 2018



La Têt à La Llagonne, en amont du Pla des Aveillans

Une technique dédiée à la connaissance
et au sauvetage des poissons

Bilan géographique quantitatif par type d'opération



✓ 45 lieux pêchés en 27 jours de terrain => Plus de 4.5 Km linéaires de cours d'eau pêchés.

Synthèse par type d'opérations :

Etudes piscicoles ponctuelles : 4 opérations	
Opérations "en régie" : 4 opérations Etat des peuplements piscicoles du BV du Cabrils : 4	Opérations / prestations : 0 opération
Suivis piscicoles : 34 opérations	
Opérations "en régie" : 21 opérations Réseau de suivi en forêt domaniale (Riv. De Sorède) : 2 Suivi Départemental BV Sègre / Aude: 19	Opérations / prestations : 13 opérations Suivi piscicole sur la Têt amont pour la SHEM : 6 Suivi piscicole RCS pour l'AFB : 4 Suivi piscicole de la Riv. De Nyer : 3
Sauvetages de poissons : 7 opérations	
Opérations "en régie" : 0 opération	Opérations / prestations : 7 opérations Sauvetage avant travaux d'aménagement sur la Têt au seuil de Millas (DIRSO) : 2 Sauvetage avant travaux d'aménagement du pont de l'A9 sur le Tech au Boulou (EIFPAGE): 4 Sauvetage avant travaux d'aménagement du pont de la RD117 sur le Maury à Maury (COFEX): 1

AG 2019 – la campagne de pêche électrique 2018

Synthèse en temps de terrain dédié aux captures:

Equipes techniques	Nombre de sites pêchés	Nombre de jours de terrain correspondant
Pôle technique de la FDPPMA / bénévoles habilités des AAPPMA	41	23
Pôle technique de la FDPPMA / Bet Aquascop	4	4
Total	45	27

Nb : Le nombre de jours indiqués n'inclut pas le temps de préparation du matériel avant chaque station, ni le contrôle APAVE annuel du matériel.

Ont participé aux opérations :

- ✓ 4 salariés (O.B, A.H, M.V et B.P),
- ✓ 4 techniciens du bureau d'étude « Aquascop »
- ✓ 21 bénévoles des AAPPMA « habilités à pratiquer les pêches électriques »,
Ainsi que de nombreux bénévoles des AAPPMA territorialement concernées

Soit 119 « Hommes Jours » de bénévole habilité et 65 « Hommes Jours » de technicien fédéral.

AG 2019 – la campagne de pêche électrique 2018

Les pêches de suivis piscicoles (34) Les opérations / prestations (13)



Exemple: Suivi RCS Le Tech à Elne au Mas Battle

AG 2019– la campagne de pêche électrique 2019

Les pêches de suivis piscicoles (34) Les opérations / prestations (13)



Exemple: La Têt à la Llagonne, en amont de l'Usine Hydro-électrique des Aveillans

AG 2019– la campagne de pêche électrique 2019

Les pêches de suivis piscicoles (34)
Les opérations / prestations (13)



Exemple: Le Nyer, en aval de l'Usine Hydro-électrique

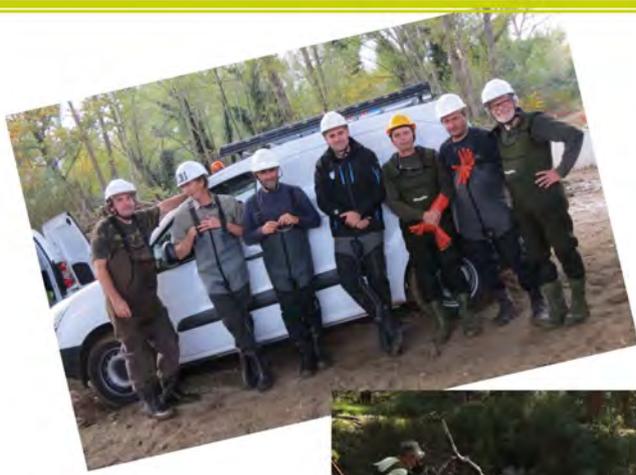
AG 2019– la campagne de pêche électrique 2019

Les pêches de sauvetage (7)
Les opérations « prestations » (7)



Le Tech au Boulou pour l'aménagement du pont de l'A9

AG 2019 – la campagne de pêche électrique 2018



Mobilisation importante des bénévoles

AG 2019 – la campagne de pêche électrique 2018



Assemblée Générale 2019

ACTIVITÉS 2018 DU PÔLE TECHNIQUE DE LA FÉDÉRATION

1 - Prestations techniques

- ✓ Pêches de sauvetage avant travaux (COFEX, DIRSO, EIFFAGE)
- ✓ Suivis piscicoles (AFB, RNR de Nyer/SHCN, SHEM)
- ✓ Suivis de Passes à Poissons (CD66)

2 - Actions en régie de la Fédération

- ✓ Etat des lieux piscicoles (Cabrils)
- ✓ Diagnostic de l'état physique des habitats aquatiques du Sègre / Fontanals

3 - Actions en partenariat

- ✓ Plan de gestion du Massif des Camporells (Agence de l'eau, GEODE, ONF)

Mieux connaître pour mieux gérer

1/ Prestations Techniques :

Pêches de sauvetage avant travaux

- Sauvetages sur 3 chantiers de :
 - ✓ 3 500 individus
 - ✓ 40 kg de poissons



Pont de l'autoroute sur le Tech :
16 kg de poissons sauvés



Sous le pont
de la RD sur le
Maury 21 kg
de poissons
sauvés

Au seuil de
Millas sur la
Têt : 4 kg de
poissons
sauvés



1/ Prestations Techniques :

Suivis piscicoles menés pour la SHEM

Depuis 2015, suivis de 3 ouvrages hydroélectriques (amont/aval) :

- ✓ UHE des Aveillans, UHE de la Cassagne et UHE de Thuès



	Densité estimée /1000m ²		Tendance de l'évolution de la densité de 2017-2018	Biomasse estimée en kg/1000m ²		Tendance de l'évolution de la biomasse de 2017-2018
	2017	2018		2017	2018	
Amont Aveillans	120	130	→	3.9	4.9	↗
Aval Aveillans	110	110	→	3.2	3.9	→
Amont Cassagne	140	150	→	4.4	4.3	→
Aval Cassagne	230	200	→	5.2	6.2	→
Amont Thuès	300	210	↘	8.7	9.6	↗
Aval Thuès	330	230	↘	7.7	12.4	↗

➤ Des résultats fluctuants et contrastés

Assemblée Générale 2019 – Activités du pôle technique en 2018

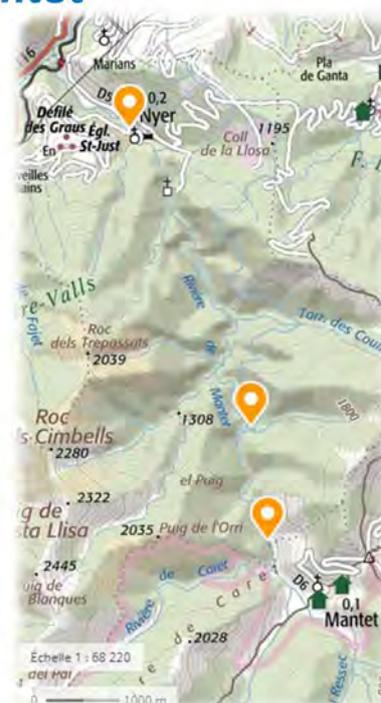
1/ Prestations Techniques :

Suivis piscicoles Nyer-Mantet



Depuis 2009, suivis piscicoles de l'incidence de la prise d'eau de Nyer-Mantet :

- ✓ **Station Témoin**
(Aval du village de Mantet et aval du Caret)
- ✓ **Station TCC**
(Aval immédiat de la prise d'eau)
- ✓ **Station Aval**
(Aval de la restitution dans le village de Nyer)



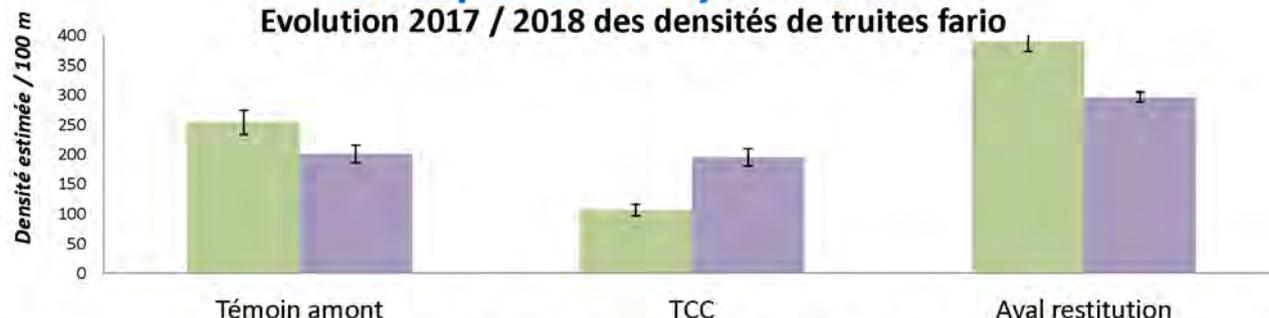
Assemblée Générale 2019 – Activités du pôle technique en 2018

1/ Prestations Techniques :

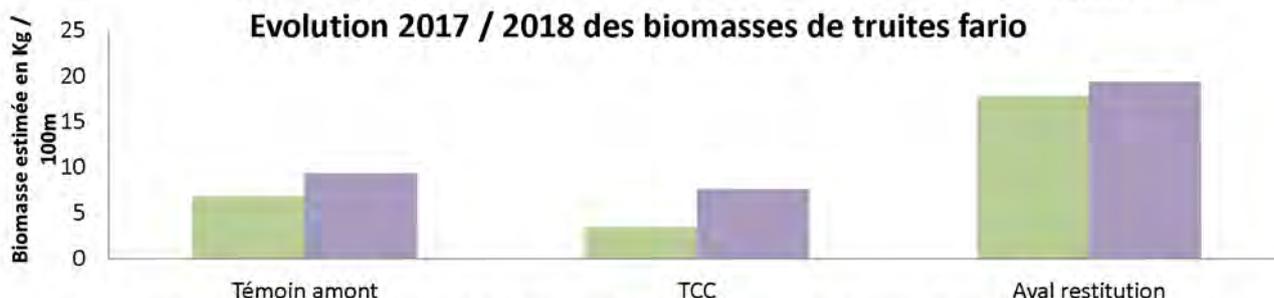


Suivis piscicoles Nyer-Mantet

Evolution 2017 / 2018 des densités de truites fario



Evolution 2017 / 2018 des biomasses de truites fario



➤ Après une lente érosion de l'abondance en truites dans le TCC, la situation s'améliore

Assemblée Générale 2019 – Activités du pôle technique en 2018

1/ Prestations Techniques :

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT



Mise en œuvre de pêches électriques sur les stations du Réseau Complémentaire de Suivi (RCS) pour l'AFB



Le Tech à Elne

Le Sègre à Bourg-Madame

La Têt à Sauto

Assemblée Générale 2019 – Activités du pôle technique en 2018

1/ Prestations Techniques :

Suivis des ouvrages de rétablissement de la continuité écologique du Département



Passé à poissons de Nésiach
« Rampes à Anguilles »



Passé à poissons de Canet / Ste-Marie
« Macro-rugosité »



Calendrier des visites d'inspection (12)

Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
18/01		28/03	19/04	07/05 23/05	06/06 20/06	17/07 30/07	16/08	12/09	12/10		06/12

Assemblée Générale 2019 – Activités du pôle technique en 2018

1/ Prestations Techniques :

Suivis des ouvrages de rétablissement de la continuité écologique du Département



Avant intervention



Après intervention

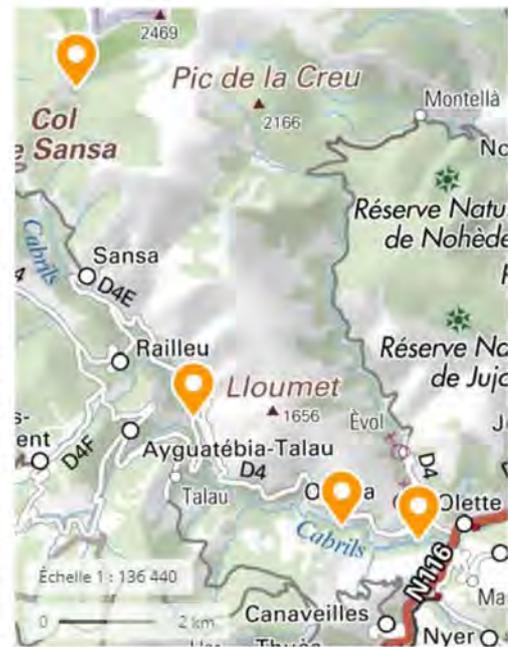
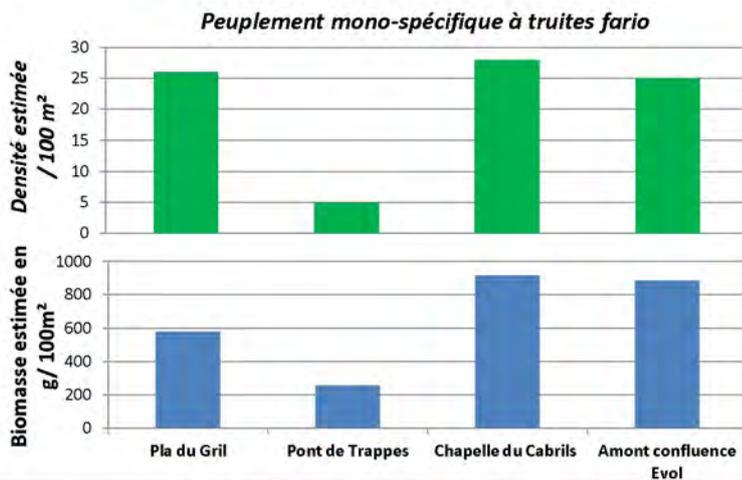
➤ 3 interventions ont été réalisées en 2018

Assemblée Générale 2019 – Activités du pôle technique en 2018

2/ Actions en régie de la Fédération : Etat des lieux piscicoles sur le Cabrils

4 stations du Cabrils (de l'amont vers l'aval) :

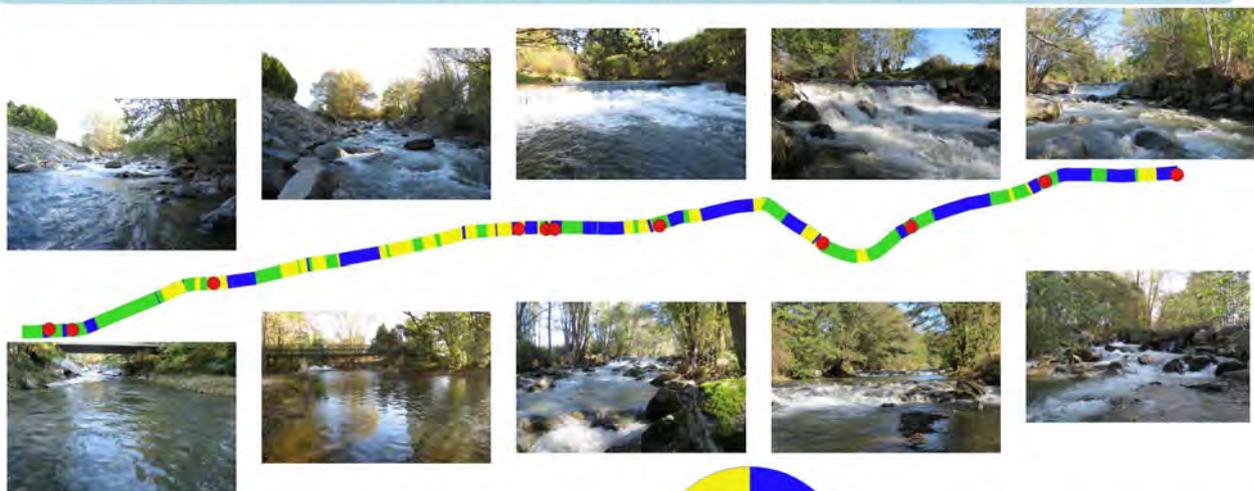
- ✓ Pla du Gril
- ✓ Pont de Trappes
- ✓ Chapelle du Cabrils
- ✓ Amont confluence avec l'Evol



Assemblée Générale 2019 – Activités du pôle technique en 2018

2/ Actions en régie de la Fédération : Etude hydromorphologique du Sègre aval

➤ Etat des lieux pour l'émergence d'un projet de réhabilitation physique



➤ 11 seuils sur 3,2 km de cours d'eau

0 250 500 750 1000 m



Indice d'intérêt des faciès d'écoulement

- Fort intérêt
- Intérêt moyen
- Faible intérêt
- Seuil

Assemblée Générale 2019 – Activités du pôle technique en 2018

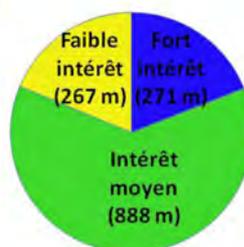
2/ Actions en régie de la Fédération :

Etude hydromorphologique du Riu des Fontanals

➤ Etat des lieux pour l'émergence d'un projet de réhabilitation physique



- 150 m sous la route sur 1,4 km (11%)
- 33 m² de frayères sur 1 150 m² (3%)



Indice d'intérêt des faciès d'écoulement

- Fort intérêt
- Intérêt moyen
- Faible intérêt

Assemblée Générale 2019 – Activités du pôle technique en 2018

2/ Actions en régie de la Fédération :

Gestion et régulation du Vison d'Amérique

- Création d'une base de données de suivi de la présence du Vison d'Amérique en partenariat avec la Fédération des Réserves Naturelles Catalanes (FRNC)



- Formation de 18 bénévoles par la Fédération de Chasse 66 pour l'agrément de piégeurs (les 7-8 avril 2018)

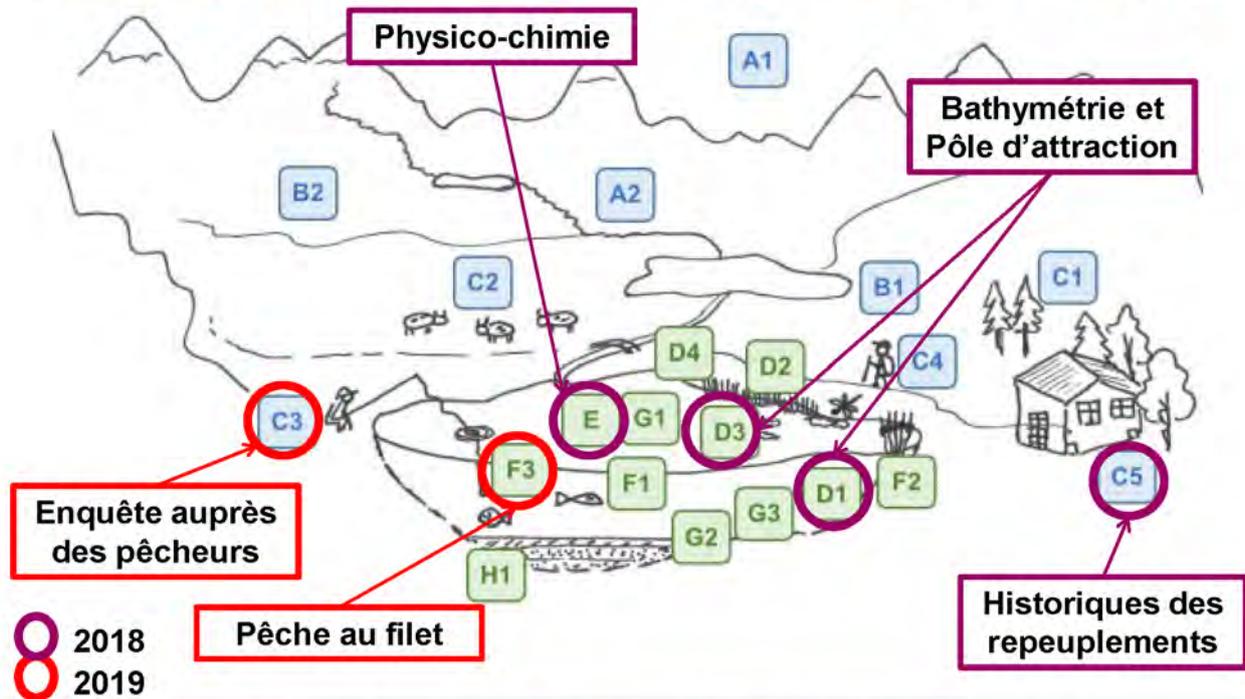


- Acquisition de 49 pièges-cages, distribués à 19 AAPPMA disposant de piégeurs agréés.

Assemblée Générale 2019 – Activités du pôle technique en 2018

3/ Appel à projet :

Plan de gestion du Massif des Camporells (9 lacs décrits)

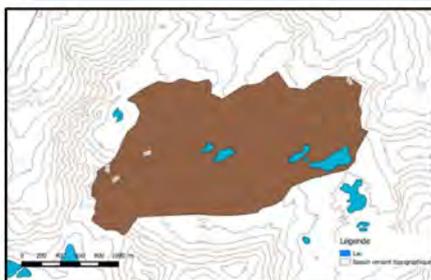


Assemblée Générale 2019 – Activités du pôle technique en 2018

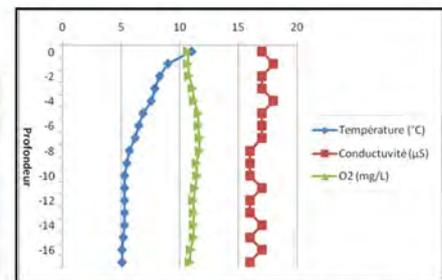
3/ Appel à projet :

Plan de gestion du Massif des Camporells (9 lacs décrits)

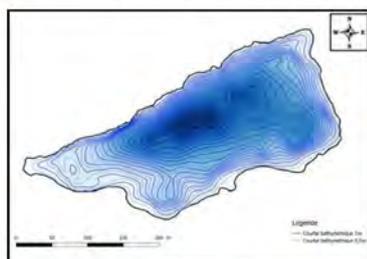
➤ Exemple du Grand Camporells



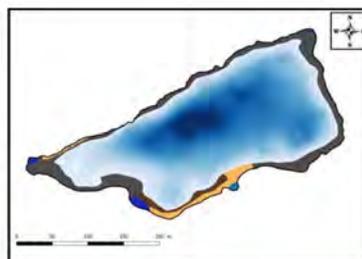
Bassin versant



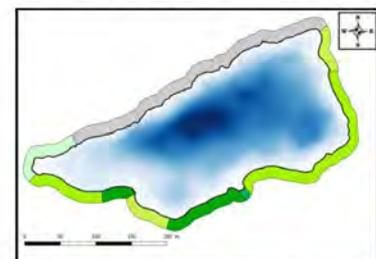
Profil Physico-chimique



Bathymétrie



Zone littorale



Corridor rivulaire

Assemblée Générale 2019 – Activités du pôle technique en 2018



La Pêche révèle votre Nature

1/ La Maison Pêche Nature

Des locaux adaptés au service du développement de la pêche

Depuis 2013, la Maison Pêche Nature accueille les locaux du Pôle Départemental d'Initiative Pêche et Nature (PDIPN). Son emplacement géographique, sa proximité avec les plans d'eau de Millas et son équipement en font un outil adapté.

Promotion de la pêche
Manifestations
Partenariats
Accueil du public
Création d'APN



2/ Le Centre Piscicole de Sahorre

Le Centre Piscicole de Sahorre : un outil d'animation



Le Centre Piscicole de Sahorre est une antenne du Pôle Animation permettant de recevoir écoles et groupes périscolaires autour de deux thématiques :

Visites guidée avec découverte de la faune aquatique

Informations sur les métiers liés à la protection du milieu aquatique

Assemblée Générale – Activités du Pôle d'initiative Pêche et Nature en 2018

3/ L'initiation à la pêche :

Initiation et perfectionnement sont proposés. Les techniques de la pêche au coup ou de la pêche aux leurres sont privilégiées. Pêche à la mouche fouettée ou encore aux appâts naturels abordées lors de journées spécifiques comme les guidages découvertes.



Assemblée Générale – Activités du Pôle d'initiative Pêche et Nature en 2018

4/ La découverte des milieux aquatiques:

Collectes d'invertébrés et détermination. Visite de la pisciculture de Sahorre. Différents thèmes sont également abordés et correspondent aux attentes des structures scolaires en matière d'éducation à l'environnement.



Assemblée Générale – Activités du Pôle d'initiative Pêche et Nature en 2018

5/ Publics de 2018 : scolaire

4 dates représentant 4 Structures différentes et 29 participants par structure, soit 116 enfants

Les interventions scolaires sont surtout axées autour de la découverte des milieux aquatiques (collectes d'invertébrés, observations et sensibilisation).

Fin 2018, un dossier de demande d'Agrément Education Nationale a été envoyé au Rectorat de Montpellier. *C'est un label qui garantit que la Fédération respecte les principes de l'enseignement public et approuve la qualité de son action*



Assemblée Générale – Activités du Pôle d'initiative Pêche et Nature en 2018

6/ Publics de 2018 : périscolaire

8 dates représentant 8 centres différents et 18 participants par date, soit 144 enfants

La pêche est une activité récréative et ludique, spécialement adaptée pour le public périscolaire. C'est aussi une agréable façon d'apprendre l'écocitoyenneté.



Assemblée Générale – Activités du Pôle d'initiative Pêche et Nature en 2018

7/ Publics de 2018 : Stages pêche nature (SPN)

24 dates accueillant 16 enfants différents par date, soit 384 enfants

A la manière d'une école de pêche, cette prestation offre aux enfants une sortie ludique et éducative les menant à l'autonomie.

Depuis 2017, une équipe de bénévoles vient apporter leur aide à l'agent de développement.

Un partenariat avec le Comité Départemental 66 de la Fédération Française des Pêcheurs sportifs a été mis en place. Merci à son Président, Monsieur Alain Banègues.



Assemblée Générale – Activités du Pôle d'initiative Pêche et Nature en 2018

8/ Publics de 2018 : Esti'v Pêche

10 dates accueillant 7 participants, soit 70 personnes différentes

Cette prestation familiale et estivale propose l'initiation à la pêche en toute convivialité sur les berges des plans d'eau de Millas et des Escoumes à Vinça les mercredis de l'été.



Assemblée Générale – Activités du Pôle d'initiative Pêche et Nature en 2018

9/ Publics de 2018 : Manifestations

10 dates accueillant 40 personnes par rendez-vous, soit un total de 400 personnes

Les grandes manifestations, indispensables au développement du loisir pêche sont réalisées grâce à la mobilisation des pêcheurs bénévoles. Elles permettent d'accueillir de nombreuses personnes et sont de véritables outils de communication.

Ces événements sont l'occasion de faire la promotion et de faire découvrir nos activités au Grand Public. (Fête de la pêche, Fête de la nature...)



Assemblée Générale – Activités du Pôle d'initiative Pêche et Nature en 2018

10/ Bilan des différentes animations 2018



Soit 1 247 prestations individuelles (certaines personnes ont participé à plusieurs animations)

Depuis 2013, **605 dates** ont été dédiées à l'animation et à la promotion du loisir pêche.

Cela représente **11 112 prestations individuelles.**

Assemblée Générale – Activités du Pôle d'initiative Pêche et Nature en 2018

11/ Les Ateliers Pêche Nature (APN)

Les Ateliers Pêche Nature sont des structures d'animation bénévoles dépendant des AAPPMA ou amicales, et agréés par le Président de la Fédération Départementale. Ils ont pour mission de faire découvrir la pêche et d'assurer l'initiation aux techniques de pêche en direction des différents publics.

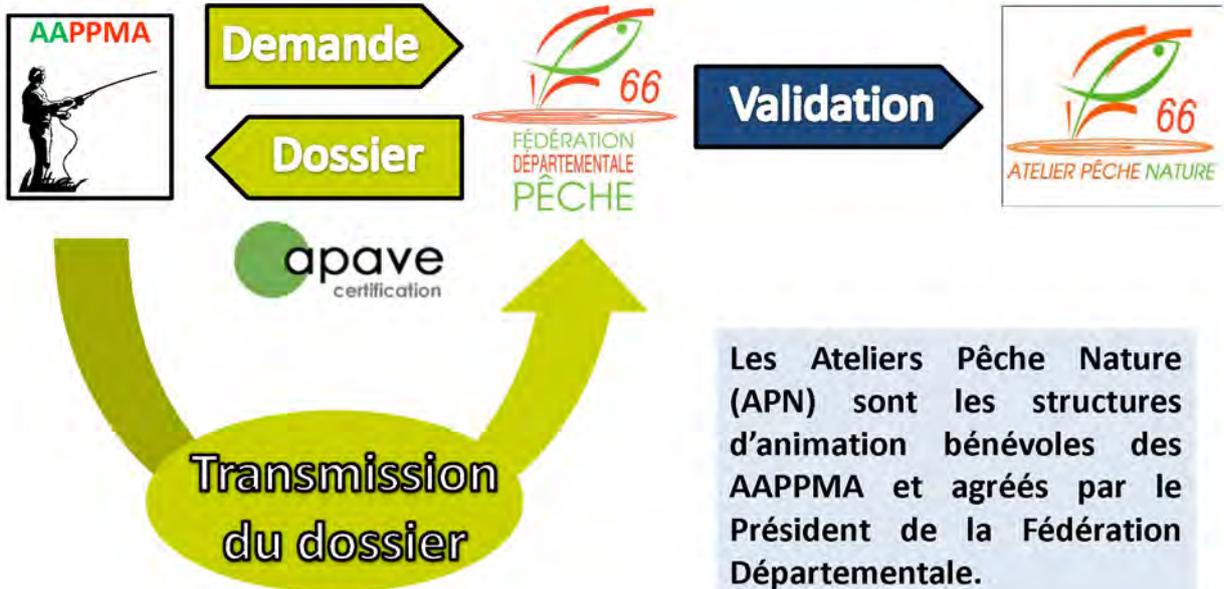
L'association Fenouillèdes Carpe a été la première à créer son APN en 2014. L'AAPPMA d'Osséja fait fonctionner son Atelier depuis 1 an, c'est un succès !



Assemblée Générale – Activités du Pôle d'initiative Pêche et Nature en 2018

12/ Les Ateliers Pêche Nature (APN)

Structures locales du développement du loisir pêche



Les Ateliers Pêche Nature (APN) sont les structures d'animation bénévoles des AAPPMA et agréés par le Président de la Fédération Départementale.

Assemblée Générale – Activités du Pôle d'initiative Pêche et Nature en 2018

Les premières captures



Assemblée Générale – Activités du Pôle d'initiative Pêche et Nature en 2018

Les Stages Pêche Nature



Assemblée Générale – Activités du Pôle d'initiative Pêche et Nature en 2018

Découverte du Milieu Aquatique



Assemblée Générale – Activités du Pôle d'initiative Pêche et Nature en 2017

Manifestations



Assemblée Générale – Activités du Pôle d'initiative Pêche et Nature en 2018

Manifestations

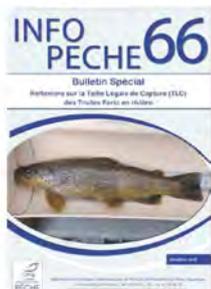


Assemblée Générale – Activités du Pôle d'initiative Pêche et Nature en 2018



Assemblée Générale 2019

ACTIVITÉS 2018 DU PÔLE COMMUNICATION DE LA FÉDÉRATION

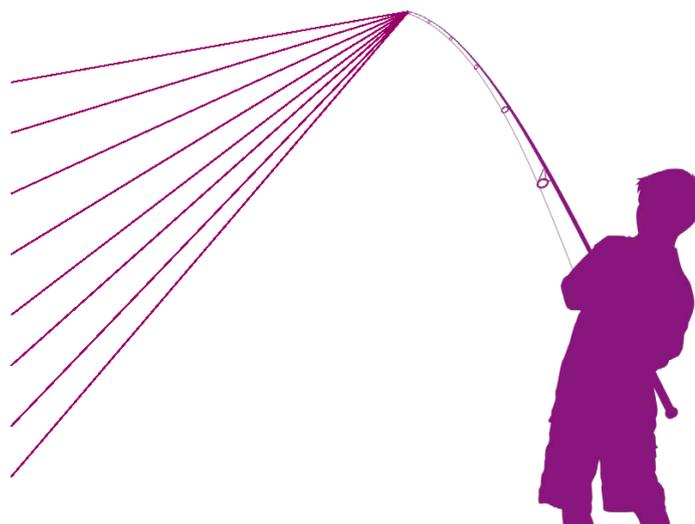


Gardons le contact !

Les temps forts 2018 du pôle Communication

*Un service dédié au développement du loisir pêche
et à la protection du milieu aquatique*

- 1 - Les articles de presse.....
- 2 - Le traité d'union.....
- 3 - L'infopêche66.....
- 4 - Le « Flash-info ».....
- 5 - Les Brochures «Pêche66»...
- 6 - La page Facebook.....
- 7 - Les dépositaires.....
- 8 - Le tourisme pêche.....



1/ Les articles de Presse « PESCA »

Un contact permanent avec nos adhérents

Une fois par semaine un article de presse signé Pesca est publié dans la rubrique **Pêche** de l'Indépendant du dimanche. Ces articles permettent de garder le contact avec nos adhérents et communiquer les informations du moment (ouvertures, changements, activités de la Fédération...). Vous pouvez les retrouver ensuite sur le site «peche66.org» de la Fédération ainsi que sur «Facebook» et l'application smartphone «Pêche 66».



48 Articles édités en 2018

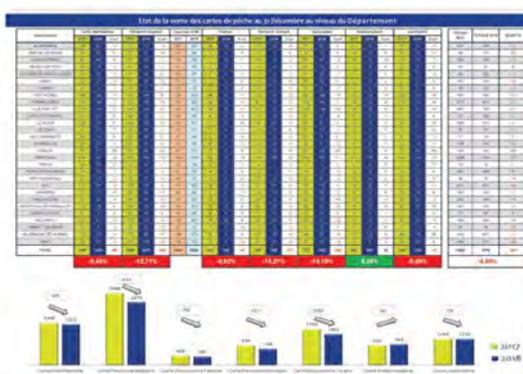
L'INDÉPENDANT

Assemblée Générale 2019 – Activités du pôle communication en 2018

2/ Le Trait d'Union *Garder le contact avec les AAPPMA*

Une fois par mois, la Fédération expédie aux Présidents des AAPPMA, aux membres du Conseil d'Administration et aux salariés, une lettre qui reprend :

- les dates futures à retenir
- les réunions auxquelles la Fédération a participé
- un comparatif de la vente des cartes de pêche N-1 / N par AAPPMA
- un message d'actualité du Président de la Fédération



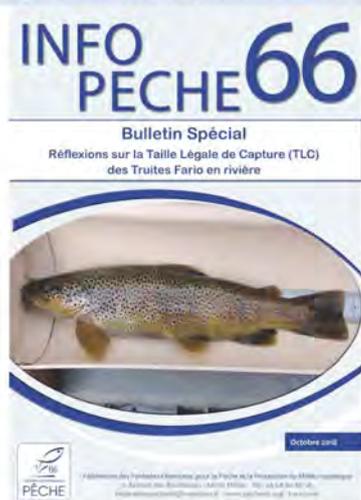
10 Traits d'Unions en 2018

Assemblée Générale 2019 – Activités du pôle communication en 2018

3/ L'Infopêche66

Communiquer nos actions auprès nos adhérents

La newsletter ou « Infopêche66 » est un document transmis par courriel à l'ensemble des pêcheurs des Pyrénées-Orientales. Ce bulletin a pour objectif de développer les sujets traités par la Fédération de Pêche.



Assemblée Générale 2019 – Activités du pôle communication en 2018

4/ Le Flash-info

Un outil à la disposition de chaque AAPPMA

Le « Back-office » du site de vente de carte de pêche a plusieurs avantages pour les AAPPMA et la Fédération. Il permet de consulter les statistiques des ventes de carte de pêche en temps réel, d'avoir accès aux coordonnées des adhérents... Il permet également de diffuser un Flash-info sur les adresses mail. Lorsque la Fédération expédie un Flash-info, elle communique avec 8.700 personnes.

24 Flash-info
envoyés par la Fédération

29 Flash-info
envoyés par les AAPPMA



Assemblée Générale 2019 – Activités du pôle communication en 2018

5/ Le Livret et le Dépliant « Pêche66 »

Informers nos adhérents de la réglementation pêche

L'intégralité de la réglementation pêche est présentée dans deux documents édités par la Fédération. L'infographie est réalisée en interne avec des logiciels professionnels. L'impression doit avoir lieu avant le lancement de la vente des cartes de pêche qui démarre le 15 décembre, d'où l'importance d'avoir l'ensemble des informations qui les composent en temps voulu. (Réglementation, Concours de pêche, Dépositaires, Parcours labellisés...)



15 000 Ex



10 000 Ex

Plus d'1 Mois
de travail

Edition
auto-financée

19
Sponsors

Assemblée Générale 2019 – Activités du pôle communication en 2018

6/ La page Facebook

Communiquer avec les outils d'aujourd'hui

Une certaine catégorie de nos adhérents utilisent les réseaux sociaux pour trouver des renseignements, poser des questions, organiser des séjours... Il est donc important pour la Fédération d'être présente sur ces réseaux. Notre page se porte plutôt bien et peu de modération à faire.



2017

1 589 personnes

138 publications

2018

1 998 personnes

113 publications

Assemblée Générale 2019 – Activités du pôle communication en 2018

7/ Les dépositaires

Un relai local important pour le loisir pêche...

Qu'est ce qu'un dépositaire ?

Il s'agit d'un lieu où il l'on peut acheter sa carte de pêche et bénéficier de renseignements sur la pêche. Il peut s'agir d'un office de tourisme, d'un magasin de pêche ou non, d'un bar...



55
dépositaires sur le
département

dont **17**
Offices de Tourisme



Assemblée Générale 2019 – Activités du pôle communication en 2018

8.1/ Le Tourisme Pêche *Le Tourisme pêche un atout pour nos territoires...*

Lancement d'une démarche de Labellisation « Station pêche » - commune de Vinça



FNP : Volonté de développer le tourisme Pêche à destination des pêcheurs et non-pêcheurs



1er label d'écotourisme de France : La pêche, un critère historique de la Charte des Stations



Partenariat signé en 2014 entre les 2 Fédérations pour :

La pêche, un critère historique de la Charte des Stations Vertes depuis sa création en 1964

- renforcer et améliorer le développement de la pêche
- valoriser et contribuer à la protection des milieux aquatiques partout où cela est possible, dans le cadre d'un écotourisme responsable.



Création du label Station Pêche



Assemblée Générale 2019 – Activités du pôle communication en 2018

8.2/ Le Tourisme Pêche

Comment obtenir le label Station Pêche ?

Critères obligatoires préalables

- Être labellisé Station Verte
- Disposer d'une offre de Loisir Pêche comprenant :
 - o Minimum 1 parcours de pêche labellisé par la FNPF
 - o Minimum 1 hébergement labellisé pêche
 - o Des activités de Loisir Pêche
 - o Diffuser du contenu Loisir Pêche sur les sites internet



L'obtention du label «Station Pêche »

nécessite de répondre à une charte qualité qui s'articule autour de 10 engagements, 32 critères dont 27 obligatoires et 5 complémentaires

Une nécessité pour une offre touristique de qualité

Assemblée Générale 2019 – Activités du pôle communication en 2018



*Merci pour
votre attention*

Gardons le contact !





REPEUPLEMENTS



- Accueil des Participants par le Président Albert PARÈS
- Rapport moral par le Président Albert PARÈS
- Compte de résultats
- Rapport d'activités par le Secrétaire Général Xavier BONHOMME
- Rapport d'activités par le Directeur et ses collaborateurs
- Repeuplements
- Annexes

**REPEUPLEMENT
RECAPITULATIF 2018**

Secteurs	N° du Secteur	RETENU				MIS EN OEUVRE				Observations
		Farios souche Atlantique	Fario souche Careña	TAC Bouillouses	Farios souche Atlantique	Fario souche Careña	TAC Bouillouses	Observations		
		Alevins	Alevins	Alevins	Alevins	Alevins	Alevins	origine de la production		
FENOUILLEDES	1		28 000			28 000				Centre piscicole de Sahorre
ALBERES	2	50 000			50 000					Ecloserie FDPMA 34
HT VALLESPİR	3		32 000			32 000				Centre piscicole de Sahorre
VALLESPİR	4		45 000			45 000				Centre piscicole de Sahorre
CERDAGNE	5		82 000			83 000				Ecloserie de Fontrabieuse
CAPCİR	6		13 000			13 000				Ecloserie de Fontrabieuse
CONFLENT	7		104 500			99 000				Centre piscicole de Sahorre
HT CONFLENT	8		51 000			111 000				Centre piscicole de Sahorre
PLANS D'EAU	9		200 000	128 000		194 500		150 000		Ecloserie de Fontrabieuse
TOTAUX		50 000	555 500	128 000	50000	605 500	150 000			

SECTEUR N° 1 : FENOUILLEDES				REPEUPEMENT 2018				OBSERVATIONS
COURS	CODE	LONGUEUR (en mètres)	CODE A.A.P.P.	RETENUJ		MIS EN OEUVRE		
				Farios Carança ALEVINS	Farios Carança ALEVINS	Récapitulatif ALEVINS		
	RIVIERE		LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES					
D'EAU	07	15000	23		8 000	8 000		
L'AGLY								
LA DESIX	07.03	24 600	23		6 000	6 000		
Comoubelle		3100	23		2 000	2 000		
LA MATASSA	07.03.01	14 000	23					
PERLES	07.03.01.01	4000	4		1 000	1 000		Gestion patrimoniale AAPPMA de CAUDIES de FENOUILLEDES Amont plan d'eau
COUME FERRERE	07.03.02	4 500	23		2 000	2 000		
LA BOULZANE	07.04	5 200	23		3 000	3 000		
LA BOULZANE	07.04	9600	4		3 000	3 000		AAPPMA de SAINT PAUL de FENOUILLET
LE ST JAUME	07.04.01	8 000	4		3 000	3 000		
TOTAL :					28 000	28 000	28 000	

ALBERES

SECTEUR : ALBERES				REPEULEMENT 2018		OBSERVATIONS
COURS	CODE	LONGUEUR (en mètres)	CODE	DISTRIBUTION PREVUE ET MISE EN ŒUVRE		
				RIVIERE	Truites fario "souche Atlantique"	
		LOCALISATION ET				
		CARACTERISTIQUES				
LA MASSANE (hors réserve naturelle)	02	5 800	28		8 000	Attention : Alevinage interdit dans le périmètre de la RNN
FORNETS	02.02	1 100	28			
NOU FOUNTS	02.03	1 000	28	Correc Del Rodet	2 000	
SAUCAR	02.04	1 550	28		2 000	
LE SOREDE	03	5 000	28		8 000	
LA MOUCHOUSE	03.01	1 900	28		6 000	Attention : Alevinage interdit (périmètre en RBD - ONF)
PRADETS	03.01.01	900	28			AAPPMA ARGELES
LE LAROQUE	04.01	2 700	28		8 000	
LE VILLELONGUE	04.01.01		28		2 000	
LE MAUREILLAS	04.02	10 600	13		10 000	
L'ALBERE OU	04.02.01	2 900	13			
ROME						
NIERGUE	04.02.03	1 100	13	Mas NOU		
COUMO	04.02.04	1 800	13	Selve		
ARBRE GROS		3 000	13	Palmerie		
RIUNOGUES			13			10 000
LE REYNES	04.04	3 000	5			
LA VAILLIERE	04.04.01	6 100	5			
LE CORREC FOSC		1 000	5		4 000	
		49 450				
TOTAL :					50 000	50 000

SECTEUR N° 3 - HAUT VALLESPİR				REPEUPELEMENT 2018				Observations	
COURS	CODE	LONGUEUR (en mètres)	CODE	LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES	MIS EN OEUVRE		Réceptif Alevins		
					RETENU Fariós Carança Alevins	Fariós Carança Alevins			
LE TECH	04	22 000	019	APP Prats de Mollo					
ROQUES ROUGES	04.23	1 900	019						
LA SOULANETTE	04.224.22	3 000	019						
L'ORTIGA	04.22.01	2 100	019	PERARFÈU					
LE GRAFFOUIL	04.20	5 800	019	Las Conques - Les Fourquets				AAPPMA PRATS DE MOLLO Gestion patrimoniale	
LA PARCIGUILLE	04.19	8 300	019						
LES ESTABLES	04.19.01	2 100	019						
LE CALCABOUS	04.19.01	2 800	019						
LE GAZARDE	04.19.01	2 100	019						
LES AGUILLES	04.19.01	1 800	019	CAN BLAY					
LE GUILLEME	04.19.01	2 400	019						
LE CANIDELL	04.17	3 100	019						
LA BAILLOUERA	04.16	2 500	019	LA BADIE					
LE FIGUERE	04.16	3 000	019						
LE CASTILLOU	04	5 500	012	APP. LE TECH				AAPPMA LE TECH Gestion patrimoniale	
LA COUMELADE	04.15	10 000	012						
CAL PICOUTOUS	04.15.02	800	012						
LAMANÈRE	04.14	12 000	024	APP Serralongue/Larn	2 000	2 000			
POUNTARROU	04.14.02	2 000	024		1 000	1 000			
MALREMS	04.14.03	1 400	024	LA MINE	1 000	1 000			
SALADOU	04.14.02.01	2 100	024						
CORAL	04.14.02.01	3 000	024		1 000	1 000			
LA BADIE	04.14.01	900	024	COL DEL TULLIC	1 000	1 000			
LE CASTELL	04.14.01	5 100	024		5 000	5 000			
LE CORTALS	04.14.01.01	3 800	024		3 000	3 000			
LA GRAND COUME	04.12	1 100	022	APP ST-Laurent	1 000	1 000			
LE COUSTOGES	04.12.04	2 900	022	PROBEDONES	1 000	1 000			
LES MOUSQUERES	04.12.04	800	022	FOUR A CHAUX	500	500			
FONT LLEVRE	04.12.04	500	022		500	500			
LE VILLEROGUE	04.12.05	2 100	022		1 000	1 000			
LE FALGOS	04.12.05	1 400	022		1 000	1 000			
BILBERE Bouscatère	04.12.05	1 800	022		1 000	1 000			
LES PLANES	04.18	1 200	022		1 000	1 000			
LES CAZOTTES	04.12.02	1 500	022		1 000	1 000			
LA QUERE	04.12.01	4 000	022		2 000	2 000			
LES THERMES	04.06.01	8 900	022		2 000	2 000			
LE RIU MAJOU	04.06.01	2	022						
TOTAL :					32 000	32 000	0	32 000	0

SECTEUR N° 4 : VALLESPİR					REPEULEMENT 2018			OBSERVATIONS
COURS	CODE	LONGUEUR (en mètres)	CODE A.A.P.P.	LOCALISATION ET	RETENU Fario Carança ALEVINS	MIS EN ŒUVRE Fario Carança ALEVINS	Récapitulatif ALEVINS	
D'EAU	RIVIERE			CARACTERISTIQUES				
LE TECH	04	11 400	003	ARLES SUR TECH	10 000	10 000		
LA FOU	04.10	6 000	003	MANYAQUES	1 000	1 000		
RAVIN DE L'EGLISE		1 200	003	MAS RIERE				
LE GARGAMOUX		1 000	003	MAS D'EN CAMPS				
PAS DE L'AVET		3 800	003	GORGES LA FOU	1 000	1 000		
LA SEIGNOURAL	04.09	2 800	003	SALT MARIE VALENTE	1 000	1 000		
LE RIUFERRER	04.08	19 200	003		4 000	4 000		
CORTAL TRIADOU	04.08.04	1 500	003					
PRAT DE CORBALL		800	003					
LA RIVERETTE		3 200	003					
COURREC dels Fourquets		1 000	003	LE BATERE				
LE FREIXE	04.08.01	3 000	003					
LE BONABOSC	04.07	2 800	003					
LE TECH	04	2 500	001	AMELIE LES BAINS	6 000	6 000	17 000	AAPPMA ARLES SUR TECH
LE MONDONY	04.06	6 500	001		4 000	4 000		
LE THERME	04.06.01	5 100	001		4 000	4 000		
LA GRIFFE	04.06.01.02	2 900	001					
LE TECH	04	7 500	005	CERET	8 000	8 000	14 000	AAPPMA AMELIE LES BAINS
L'AMPLE	04.05	10 000	005		6 000	6 000		
LE ST-MARSAL	04.05.01	7 500	005					
LE REYNES	04.04	3 000	005					
LA VAILLERE	04.04.01	6 100	005					
LE CORREC FOSC		1 000	005					
LE CALSAN		3 000	005					
LE CAN GUILLET		1 200	005					
LE NOGAREDE		4 200	005	2ème CAT			14 000	AAPPMA CERET
TOTAL :					45 000	45 000	45 000	

Secteur N°5 CERDAGNE				REPEULEMENT 2018				OBSERVATIONS		
COURS	CODE RIVIERE	LONGUEUR (en mètres)	CODE AAPP	LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES		MIS EN ŒUVRE				
				RETENU Farto Caramaça ALEVINS	Farto Caramaça ALEVINS	Récapitulatif ALEVINS				
LA TET	06							Secteur de la Cassagne en remontant au Pê des Avelians		
PLANES	06.22	1 800	021							
ST-PIERRE	06.23	2 100	021							
JARDO	06.24	2 800	021							
LA BIGUE	06.72.02	3 000	008							
LA GRAVE	06.26	2 600	008							
COUME D'EN GARCIA	09.01	5 750	018							
BALADRA	09.02	2 000	018							
LE SEGRE	10	15 250	021							
LE SEGRE pour Livis	10	15 250	021					6 000		
LE CAROL	10.01	21 660	10					28 000		
LE CAROL	10.01		17					6 000		
TARTARES	10.01.01	3 000	010							
SALT	10.01.02	5 000	010					17 000		
MAFOURAT	10.01.03	5 100	017					1 000		
CAMPARDOS	10.01.05	8 500	017					2 000		
ORRY DE LA VIGNOLE	10.01.06	3 000	018					2 000		
CORTAL ROUSSO	10.01.07	3 900	018					1 000		
LA VANERA	10.02	11 300	014					1 000		
NARAGO	10.02.01	4 500	014					2 000		
RIU	10.02.02	4 200	014					1 000		
BILA	10.02.04	1 200	014					1 000		
LA QUERE	10.02.05	1 100	014					2 000		
ANGOUSTRINE	10.03	18 800	002					6 000		
BRANGOLY	10.03.01	10 900	010					2 000		
BENA	10.03.01.01	7 850	010					6 000		
COUME ARMADA	10.03.02	3 100	006					2 000		
Ruisseau des Estagnets	10.03.03	5 000	006					1 000		
MESCLAN DAYGUES	10.03.04	5 200	002					1 000		
FOURATS	10.01.09	2 050	002					5 000		
Ruisseau du Col Rouge	10.03.04.01	1 850	006					2 000		
RIBALS	10.04	3 500	007					1 000		
ERR	10.05	10 900	021					10 000		
EGAT	10.06	7 900	007					1 000		
EYNE	10.07	15 200	021					6 000		
FONT-ROMEJ (ruisseau)	10.07.01	2 900	007					1 000		
VIA	10.07.02	2 000	007					1 000		
BOLQUERE	10.07.04	6 000	007					1 000		
RICAUT	10.07.04.01	2 000	007					1 000		
EUX VIVES	10.07.05	1 200	021					1 000		
LE RIALET			007					1 000		
LA GRANDE LLOSE			007					1 000		
COUME DE PONTEILS			007					1 000		
LA RIBERETTE	10.03.02		002					4 000		
LE BRANGOLY	10.03.01		002					5 000		
FONT VIVES			018							
COUME D'EN GARCIA			018							
LA CALINE			007							
TOTAL								82 000	83 000	83 000

CAPCIR

SECTEUR N° 6 : CAPCIR						REPEULEMENT 2018		
COURS	CODE	LONGUEUR (en mètres)	CODE	LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES	RETENU Fario Carança	MIS EN ŒUVRE Fario Carança	OBSERVATIONS	
D'EAU	RIVIERE	A.A.P.P.	A.A.P.P.		ALEVINS	ALEVINS		
L'AUDE	08	15 900	008		2 000	2000		
ROC MARY	08.01	1 200	008		1 000	1 000		
PUYVALADOR (ruis.)	08.02	500	008					
ESTRADE	08.70.01	500	008					
LE GALBE	08.70.02	11 200	008					
RIEUTORT	08.70.02.01	2 900	008		1 000	1 000		
FONTRABIOUSE	08.70.02.01.01	2 400	008		1 000	1 000		
LA JASSE	08.70.02.02	400	008					
EL BAC (ruisseau)	08.70.02.03	200	008					
	08.70.02.04	2 000	008					
ODEILLO	08.70.03	300	008					
REAL	08.70.04	300	008					
LA LLADURE	08.70.05	14 200	008					
L'OLIVE	08.70.05.01	1 900	008					
BALCERE	08.70.05.02	5 600	008	Ruisseau de	1 000	1 000		
CARBONERES	08.70.05.04	2 100	008		1 000	1 000		
HERBES	08.70.05.05	1 950	008	Ruisseau de				
FONTFREDE	08.03	500	008					
LA MATTE	08.71.01	500	008		1 000	1 000		
LES ANGLES	08.71.02	1 400	008		1 000	1 000		
C'IRES	08.71.03	1 200	008		1 000	1 000		
CALVET	08.71.04	800	008	Ouest	1 000	1 000		
CALVET	08.71.05	500	008	Est	1 000	1 000		
FRED	08.71.06	900	008		1 000	1 000		
Bassin								
TOTAL					13 000	13 000	AAPPMA Forniguères	

REPEUPELEMENT 2018

Secteur N°7 : CONFLENT

COURS	CODE	LONGUEUR (en mètres)	CODE	LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES	RETENU		MIS EN OEUVRE		OBSERVATIONS	
					TRF Carença ALEVINS	Fario Carança ALEVINS	Récapitulatif ALEVINS			
D'EAU	RIVIERE		A.A.F.P.							
LA TET	06	20 000	015	Aval Villefranche	14 000	15 500			Ille : 4000 ; Vinça:2000 ; Ria: 9 500 ,	
LE BOULES	06.02	19 100	009		8 000	8 000				
LE BOULETOU R.D.	06.02.02	1 050	009							
LE BERNADALS	06.02.03	1 050	009		2 000	2 000				
LA BATANE	06.02.04	1 800	009		1 000	1 000				
LE BOULETOU R.G.	06.02.05	1 400	009		2 000	2 000				
GLORIANES	06.04	9 900	027		3 000	3 000				
CROZES	06.04.01	4 900	009	Ruisseau de Crozes						
COUBATERES	06.04.02	950	009		500	500	17 500		AAPPMA ILLE SUR TET	
LA LENTILLA	06.70.02	21 300	027		16 000	16 000				
LE LLECH	06.70.02.01	12 300	027		8 500	8 500				
MAS LLECH	06.70.02.01.01	1 000	027		500	500				
FARGUE MOULINE	06.70.02.01.02	1 900	027	Ruisseau du Prat d'en Salze	2 000	2 000				
LA COUMASSE		1 000	027		500	500				
FOUNT FRESCA		1 200	027		500	500				
FRED	06.70.02.02	900	027	Bailestavy	500	500				
RABASSE	06.70.02.03	2 200	027	Cabanats	1 500	1 500				
CASTEIL	06.70.02.04	1 600	027		1 000	1 000				
RAVIN DU ROC	06.70.02.05	1 400	027	"Courme Fousque"						
LOS MASOS	06.05	1 500	027				36 000		AAPPMA VINCA	
LE LLISCOU	06.08	6 600	015						Entre rasclose Moligt et embouchure Têt	
LA CASTELLANE	06.09	21 400	031		8 000	8 000				
MOLITG		900	015		1 000	1 000				
MOSSET	06.09.02	1 050	031							
CLOT DES MANCHES	06.09.03	1 800	031							
CANREC	06.09.04	4 400	031							
NIOU DE L'ESTOU	06.09.05	800	031							
ORRY	03	900	031							
JAU	06.09.06	1 050	031	Rivière du colde Jau						
ENTONNADOU	06.09.07	950	031				9 000		Amicale Mosset	
NOHEDES	06.10	18 300	029		10 000	10 000			Hors R, Naturelle et Truitelles cours aval	
URBANYA	06.10.01	6 000	029		4 000	4 000			Ria pour Perpignan	
TORRELLES	06.10.02	1 900	015	Nohèdes	1 000	1 000				
HOMME MORT	06.10.03	1 300	029		2 000	2 000				
LLITERA	06.11	9 800	015	Balatg Taurinya	2 000	2 000				
MENERS	06.11.01	900	029							
CADY	06.12	16 850	025		8 000	8 000			Des gorges de Castel incluses vers l'aval,	
FILLOLS	06.12.01	4 800	025		1 000				Bien en amont prises d'eau	
ST-VINCENT	06.12.02	5 300	025		2 000				Bien en amont prises d'eau	
LLIPOUDERE	06.12.03	1 300	025	Marialles	4 000		8 000		AAPPMA VERNET	
TOTAL :					104 500	99 000		99 000		

SECTEUR N° 8 : HAUT-CONFLENT				REPEUPEMENT 2018				OBSERVATIONS
COURS	CODE RIVIERE	LONGUEUR (en mètres)	CODE A.A.P.	MIS EN OEUVRE		Récapitulatif		
				RETENU TRF Carença ALEVINS	Fario Carença ALEVINS			
LA TET	06		015/016 030	8 000	8 000		Suppression prise en Olette et Thués	
LA ROTJA	06.13	17 000	020		70 000			
ROTJA (affluent source)	06.13	50	020					
LE TONNET	06.13.02	900	020					
CAMPELLE	06.13.03	2 900	020					
SALETTE	06.13.04	1 000	020					
R de Sacailouse	06.13.04.01	1 000	020					
POMAROLE	06.13.05		020					
Sola del Pomer	06.13.06		020					
TRES ESTELLES	affluent Rotja	Ravin	020					
Basses Lagel	Ravin		020					
Barballaiche	Ravin		020					
BAILEMARSANE	06.14	4 100	020					
AYTUA	06.14.01		020	3 000	3 000		APPMA SAHORRE	
ESCARO	06.15	18 600	020	2 000	2 000		Escaro/AAPPMA Sahorre (en amont des prises d'eau)	
LE CABRILS	06.16	17 100	030	10 000	10 000		Escaro/AAPPMA Sahorre (en amont des prises d'eau)	
L'EVOL	06.16.01	2 100	030	4 000				
LLABANERE	06.16.01.01	5 500	015	1 000	1 000			
POUJOLS	06.16.03	1 500	015	1 000	1 000			
CLAYERA	06.16.03.01	5 000	015					
CAUDIES	06.16.04	3 900	015	1 000	1 000			
RAILLEU	06.16.04.01		015	1 000	1 000			
SANSA	06.17	18 900	030					
NYER			020					
MANDET			020					
ESPOULITG	06.17.01	1 900	020					
LE CARET	06.17.02	3 000	020					
L'ALLEMANY	06.17.03	2 100	020					
FOURQUETS			020					
LE CALLAU			020					
LA CARANCA	06.18	12 800	016	6 000	6 000			
LA CARANCA			016					
COUME DE BASSIBES	06.18.01	3 000	016	1 000	1 000			
COUME MIT-JANE	06.18.02	2 900	016	1 000	1 000			
LA SOURDE	06.19	1 900	016					
AYGUES	06.20	3 050	016					
LA RIBEROLE	06.21	8 200	016					
CEDEILLE	06.21.01	700	016	4 000	6 000		Des baigns en montant	
LA BAILLETTE	06.21.02	1 400	016					
L'ORI			030					
TOTAL :				51 000	111 000	111 000		

SECTEUR N° 9 : PLANS D'EAU				REPEUPLEMENT 2019				Gilbert ARNAUD
PLANS D'EAU				FARIOS		ARC EN CIEL Bouillouses		OBSERVATIONS
GROUPE par MASSIF	NOM	CODE lac	Superficie Ha	PREVISIONS	MIS EN ŒUVRE	PREVISIONS	MIS EN ŒUVRE	
				ALEVINS	ALEVINS	ALEVINS	ALEVINS	
BARRAGES	BOUILLOUSES	06 72	180.0	30 000	30 000	30 000	40 000	
	MATEMALE	08 71	219.0	35 000	35 000	35 000		
	PUYVALADOR	08 70	91.0					
	LANOUX	10 01 71	170.0	40 000	40 000	40 000	60 000	Profondeur importante
	PASSET	10 01 70	4.6					
	VINCA	06 70	159.0					
	BOUILLOUSESETTE						10 000	
CARLIT	VIVER	06 72 01 70	3.5	3 500	3 500		4 000	
	NOIR D'EN HAUT	10 03 70	4.9	5 000	5 000			
	SEC	10 03 04 03 70	3.1	2 000	2 000	2 000	6 000	
	COUMASSE	10 03 04 03 01	5.2	2 000	2 000	3 000	7 000	
	LLAT	10 03 04 70	11.7					
	LONG D'EN HAUT	10 03 04 71	5.4					
	BALLEUL	10 03 04 72	1.0					
	DOUGNES	10 03 04 73	3.7	2 000	2 000	2 000	6 000	
	CASTELLA	10 03 04 74	6.1	2 000	2 000	2 000	2 000	
	COMBEAU	10 03 04 75	0.6					
	TREBENS	10 03 04 76	5.5	3 000	3 000			
	SOUBIRANS	10 03 04 77	3.8	1 000	1 000	2 000	2 000	
	COL ROUGE	10 03 04 01 70	1.9	2 000				
	COUMB DE FOURRATS	10 03 04 02 70	0.7	500				
LA CALME	NOIR D'EN BAS	06 23 70	5.9	6 000	6 000			
	LONG D'EN BAS	69 04	2.7					
	PRADELLES	10 03 05 70	10.7	10 000	10 000			
AUDE	AUDE	08 72	3.2					
	BALMETTE	08 70 05 02 71	1.7	1 000	1 000			
	PETIT BOUTASSOUS	06 72 02 02 70	0.3	500	500			
	GRAND BOUTASSOUS	06 72 02 02 71	0.7	1 000	1 000			
PERIC	ESPARBE	06 72 02 01 70	4.2	4 000	4 000			
	PETITE LLOSE	06 72 02 70	1.4	1 000	1 000			
	HARICOT	06 27 70	0.6	500	500			
	LAC INFÉRIEUR	06 27 71	0.8	1 000	1 000			
	LAC DU BAS	06 27 72	0.6	500	500	500	500	
	LES 3 PRIGUES	06 73 & 74	1.4	1 500	1 500	1 500	1 500	
	GRANDE LLOSE	06 75	2.8	1 000	1 000	2 000	2 000	
	PETIT BLEU	06 28 70	2.7	1 000	1 000	2 000	2 000	
GRAVE	GRAND BLEU	06 76 & 77	5.6	2 000	2 000	3 000	3 000	
	GRAVE	06 26 71	3.0			2 000		
	PRADET	06 26 01 70	1.3	1 000	1 000			
	RACOU	06 26 70	3.7	3 000	3 000			
CASTEL IZARD	CASTEL IZARD	10 01 71 02 70	1.1	1 000	1 000	1 000	4 000	
	GOURG des Castels Izard	10 01 71 02 71	0.4	500	500			
	ROUZET	10 01 71 04 70	1.8	2 000				
	LANOUZET	10 01 71 05 70	2.9	3 000	2 000			
	FOURRATS	10 01 71 09 70	0.8	1 000				
	ENCANTADES	10 01 71 01 70	0.8	1 000	1 000			
PORTE	COUMB D'OR	69 07	1.5	1 000	2 000			
	FONT VIVE	10 01 08 70	3.9	3 000	2 000			
	SERRES DES CHEMINEES	69 05 & 69 06	2.1	2 000	2 000			
	PASSADERES	10 01 05 71	1.7	1 500	1 500			
CAMPOREILLS	BASSETTES DE LA LLADURE	08 70 05 03 70	0.2	500	1 000			
	BASSETTE	08 70 05 70	0.8	500	500			
	ETANG DU REFUGE	08 70 05 71	5.0	5 000	5 000			
	GROS CAMPOREILLS	08 70 05 72	5.4	5 500	5 000			
	ETANG SUPERIEUR	08 70 05 74	0.5	500	500			
	ETANG LONG	69 11	1.6	1 000	1 000			
	ETANG DES TOURBIERES	69 10	0.3					
	GRAND SUPERIEUR	69 09	1.7	1 500	1 500			
	PETIT SUPERIEUR	69 08	0.7	500	500			
	HERBIERS	08 70 05 05 70	0.5	500	500			
	LE CANARD	08 70 05 04 70	0.3	500	500			
	PORTELLE D'ORLU		1.0					
MADRES	ESTRELLAT	06 10 70	4.9					Gestion patrimoniale
	NOIR DEVOL	06 16 01 70	4.6	4 000	4 000			
CARENCA	Orry Vignole		0.6	500	1 000			
	Baladra		0.5	500	1 000			
TOTAL:				200 000	194 500	128 000	150 000	



Annexes



- Accueil des Participants par le Président Albert PARÈS
- Rapport moral par le Président Albert PARÈS
- Compte de résultats
- Rapport d'activités par le Secrétaire Général Xavier BONHOMME
- Rapport d'activités par le Directeur et ses collaborateurs
- Repeuplements
- Annexes

FEDERATION DES PYRENEES-ORIENTALES POUR LA PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

- Liste des AG/CONGRES des 25 dernières années -

2019 - Saint Paul de Fenouillet
2018 - Tautavel
2017 - Prades
2016 - Millas
2015 - Céret
2014 - Vinça
2013 - Osséja
2012 - Villeneuve-de-la-Raho
2011 - Font-Romeu
2010 - Perpignan
2009 - Saillagouse
2008 - Ille-sur-Têt

2007 - Maureillas
2006 - Osséja
2005 - Vernet-les-Bains
2004 - Le Soler
2003 - Vinça
2002 - Font-Romeu
2001 - Ille-sur-Têt
2000 - Perpignan
1999 - Le Soler
1998 - Saillagouse
1997 - Vinça
1996 - Dorres
1995 - Perpignan

AAPPMA Canditate pour 2020 :





**FEDERATION DES PYRENEES-ORIENTALES
POUR LA PECHE
ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE**

1, Avenue des Bouillouses - 66170 MILLAS
Téléphone : 04 68 66 88 38 - Fax : 04 68 66 74 99

Courriel : federationpeche66@wanadoo.fr - Site internet : www.peche66.org

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
du Samedi 11 MAI 2019 à Saint-Paul de Fenouillet**

AAPPMA excusées : Angoustrine, Dorres, Latour-de-Carol, Le-Tech, Prats-de-Mollo, Serralongue ;

Aappma absentes : Val d'Agly, Vernet-les-Bains ;

Participaient : Messieurs Olivier Baudier, *Directeur*, Max QUINTANE *Cabinet comptable* et le personnel de la Fédération.

Etaient présentes les personnalités : Madame Lola BEUZE, Conseillère Départementale, Monsieur Jean-Louis CASSIGNOL, représentant l'ONF, Madame Renée THIAY, responsable des Lieutenants de Louveterie, Monsieur TOULET-BLANQUER, Directeur SMBVA, Messieurs FILLOL, IZAR, CAILLENS, SERRANO, maires,

Messieurs Jean-Louis FUGAIRON, Président de la Fédération de Pêche de l'Ariège, et Jean-Pierre SANSON, Président de la Fédération de Chasse 66 nous honoraient de leur présence.

C'est à 9 h 08 que le Président Albert PARES déclare ouverte l'Assemblée Générale statutaire 2019. Il souhaite la bienvenue à tous les participants et les remercie de leur présence à ces travaux.

Dans le mot d'accueil, il excuse l'Administration n'ayant pu venir à notre AG en vertu de la réserve électorale due à l'ouverture de la campagne des élections Européennes qui auront lieu le 26 mai prochain, et remercie les personnalités présentes.

Toujours dans son mot d'accueil, le Président remercie M. Henry AVELLANEDA et son équipe pour l'organisation de cette journée ainsi que M. le Maire de Saint-Paul, Jacques BAYONA, pour l'aide continue à la pêche et pour son hospitalité pour avoir mis à notre disposition cette magnifique salle de cinéma pour la réunion et le repas qui suivra.

Le Président passe ensuite la parole au secrétaire général pour l'appel des représentants des Aappma. (voir au début)

Dans son mot de d'accueil, Henry Avellaneda, président de l'Aappma des Pêcheurs Saint-Paulais retrace le parcours de son Aappma et met en valeur son secteur, les cours d'eau concernés et remercie son équipe de bénévoles pour leur implication tout au long de l'année aux divers travaux et de la gestion de la pêche sur le barrage sur l'Agly. (Surveillance, déversements, etc...) Il remercie également toutes les communes de son secteur pour leur soutien dans les activités de l'Aappma.

Puis Monsieur Jacques BAYONA, maire de St-Paul, dans un beau discours nous souhaite la bienvenue dans sa ville dont il en fait éloge et nous redit son soutien à la pêche et aux pêcheurs. Il fait un historique sur la salle où nous nous trouvons et rappelle qu'il a été garde-pêche dans le temps, et pêcheur aussi, mais moins de temps disponible maintenant avec sa fonction de maire. Il s'inquiète des débits réduits des cours d'eau, fait l'apologie du tourisme de l'arrière pays et dont la pêche est un atout à développer.

Le Président Albert Parès lui remet la « Médaille d'Honneur de la Fédération de Pêche » pour son dévouement sans faille à la cause de la pêche et des pêcheurs.

Reprenant le cours des travaux, le Président donne lecture du Rapport moral, où il remercie grandement tous les bénévoles pour leur aide à la fédération et à « la Pêche partout et pour tous ». Relate une baisse sensible des effectifs en 2018 après celle significative de 2017. Regrette qu'il soit difficile s'entendre avec tous les utilisateurs de l'eau, car chacun y mettant du sien, on trouverait un compromis qui pourrait satisfaire tout le monde. Une approche va dans ce sens actuellement, mais certains un peu rigides encore semblent obtus.

Il explique aussi la politique de pêche en France et dans notre département, ainsi que la réciprocité unanime qui nous anime. Un paragraphe est dédié aux divers moyens de communication (papier et Internet) qu'utilise la fédération et qui permettent une grande info aux pêcheurs en temps réel.

Il décrit brièvement les divers travaux qui seront détaillés ensuite par le Directeur et ses collaborateurs, tels le PDPG, le PDIPN et ses « moniteurs », la pisciculture, les alevinages et les déversements ainsi que le mille-feuille halieutique dont font partie les fédérations, ceci pour la bonne compréhension du public à l'infrastructure de la pêche hexagonale, régionale et départementale.

Pour terminer, remerciements bien sûr à la DDTM, notre administration de tutelle, à l'AFB, l'ONF, l'ONCFS, la SHEM, la DREAL, EDF, et à nos partenaires financiers que sont la Région, le Département, la FNPF et le Club Halieutique. Remerciements aussi aux diverses gendarmeries, (terrestres et côtière) au CVM (Base hélicos de Ste-Léocadie), à tous les dépositaires et O.T. du département pour leur relai pour la vente de cartes par internet. Sans oublier tous les bénévoles des Aappma et de tous les anonymes sympathisants de la pêche et de la nature qui nous aident régulièrement.

Suit le bilan financier présenté par monsieur Max Quintane, du Cabinet comptable, la « Fiduciaire de la Têt » à Millas. Le compte de résultat fait apparaître une bonne gestion des finances, gestion très rigoureuse, compte-tenu de la vente des cartes en légère baisse qui se traduit inévitablement par un manque à gagner.

Joseph Cabaillerie et Alain Vandeputte, vérificateurs aux comptes, empêchés ce jour, avaient remis leur feuille de résultat des contrôles financiers au trésorier qui donne lecture de leur rapport sur la vérification effectuée en présence du trésorier et de la secrétaire comptable, à la fédération le 24 avril 2019.

Ayant constaté au cours de ce contrôle la régularité des pièces présentées ni aucune anomalie détectée, ils proposent à l'assemblée de donner quitus au trésorier pour la bonne tenue des livres.

Tous les votants ayant eu plusieurs jours à l'avance les comptes en main, le Président demande alors à l'assemblée s'il y a des voix contre l'adoption des comptes puis s'il y a des abstentions. Aucune main levée, les comptes sont donc approuvés à l'unanimité.

Afin de recomposer le nombre des vérificateurs aux comptes pour 2020, un appel est fait : 3 candidats sont volontaires : Alain VANDEPUTTE, Bernard LOPEZ et Sébastien DELMAS, tous non membres du CA de la Fédération comme il se doit.

Suivant l'ODJ, c'est le Secrétaire général Xavier BONHOMME qui présente par un Powerpoint imagé le « Rapport d'Activités 2018 ».

Passant par le bilan détaillé de la vente des cartes, de la vie associative donnant connaissance des plus importantes réunions, par la synthèse de la garderie (et des PV) et de l'AGPPPO dont le président est Gilbert ARNAUD.

Il fait un état sur les 4 stagiaires qui ont été accueillis par notre fédération, à des titres divers, au cours de l'année. (trois en découverte entreprise, un en IUT Génie Biologie)

Vient ensuite le paragraphe les pêches électriques, sur la production des piscicultures (Sahorre et Fontrabieuse) qui découle bien sûr sur les alevinages de la saison dernière ainsi que sur les déversements de truites surdensitaires. Mot sur la promotion, les manifestations et festivités, le PDIPN, les travaux de bathymétrie et la communication. (Tout ceci sera ensuite repris en détail par les agents concernés dans leur intervention)

A noter un stage de 23 participants en qualité de piégeurs de visons d'Amérique, stage effectué à et par la Fédération de Chasse 66 que nous remercions de son aide.

Pour terminer, assure que la fédération est satisfaite de tout ce travail accompli, mais surtout, et c'est très important, grâce à la participation de bon nombre de bénévoles dans divers domaines, bénévoles qui sans leur aide, rien ne pourrait se faire, il est important de le signaler. Merci à eux, merci à vous les bénévoles.

Poursuivant l'ODJ, c'est au tour du Directeur de la Fédération, Olivier BAUDIER qui présente le PPT du rapport technique des activités de façon détaillée où chacun des collaborateurs de la fédération interviendra dans le domaine le concernant.

Il donne le contenu du Plan d'Actions 2018 ainsi que des perspectives 2019.

Puis Nicolas Procacci, pisciculteur, présente l'activité de production du Centre Piscicole de Sahorre, Olivier Baudier reprend la main pour détailler le Plan Départemental de repeuplement des eaux ainsi que des actions « phares », entreprises par la fédération. Jérémy Trantoul présente le système et les temps forts de la communication de la Fédération détaillant tous les supports utilisés. - Papier, numérique, réseaux sociaux, appli. « peche66.fr ». La campagne de pêches électriques est détaillée par Bastien Périno, qui en est le responsable. Puis Adeline Hérault, technicienne, donne une synthèse, mais très bien décrite, des nouvelles actions techniques réalisées à la suite à la réactualisation du PDPG qui est maintenant terminé. Suite à objections du GOR, ce rapport est en cours de modification afin de pouvoir être validé par le Préfet. Enfin, Benoît Cheyrou fait la présentation de l'activité du PDIPN, incluant les divers lieux de formation des apprentis –et même des grands- pêcheurs, car cette formation, il faut le souligner, peut être dispensée à toutes les classes d'âges.

Reprenant la parole le président félicite le Directeur et ses collaborateurs pour cette présentation imagée qui a captivé l'assistance.

Avant les discours des officiels, le président procède à la remise des médailles aux heureux récipiendaires, cette forme en séance étant ainsi officielle. Sont honorés :

Médaille de la Fédération « Bronze » :

Sylvain CENIT, Aappma se Saint-Paul,
Auguste MACEIRA, Aappma de Saint-Paul,
Yves OLIVERES, Aappma d'Osséja,
Lionel LAPORTE, Aappma de Prats-de-Mollo,
Louis IMBERN, Aappma de Latour-de-Carol.

Médaille de la Fédération « Argent » :

Marcel BONAFOS, Aappma d'Ille-sur-Têt,

Médaille de la Fédération « Vermeil »

Augustin CARRERA, Aappma de Latour-de-Carol.

Médaille « Club Halieutique » Bronze :

André FAGEDE, Aappma d'Ille-sur-Têt,
Jacques PIZANA, Aappma de Perpignan.;

Médaille « Club Halieutique » Argent :

Etienne BUSCAIL, Président Aappma de Formiguères.

Un rappel des festivités importantes à venir :

Le 2 juin, Fête de la Pêche aux lacs de Millas,
Les 6 et 7 juillet, 2^e Salon de la Chasse, Pêche et Terroir à La Llagonne.

Pour conclure la séance, Madame Lola BEUZE, Conseillère départementale, fait un éloge de la fédération, des bénévoles et du personnel pour l'énorme travail qui est accompli tout au long de l'année avec sérieux, savoir et compétence.

Fin de séance à 11 h 55.

Au cours du repas, le président a demandé aux Aappma laquelle voudrait bien organiser l'A.G en 2020. C'est l'Aappma de Vinça qui se porte candidate.

La date pourrait être le 2, 9 ou le 16 mai 2020. A noter que ce sera la dernière A.G du mandat en cours.

Le secrétaire général,
Xavier Bonhomme

